
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Mardi 18 janvier 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *MM. Tristan Cerf, Jacques François, Sami Kanaan, Souhail Mouhanna, M^{me} Sandrine Salerno, MM. Guy Savary, Damien Sidler et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 décembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier, mercredi 19 janvier et lundi 24 janvier 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Tout d'abord, j'aimerais réitérer mes vœux ainsi que ceux du bureau du Conseil municipal à chacune et à chacun d'entre vous et vous souhaiter une très heureuse année 2000, une bonne santé, beaucoup de joie et de succès.

Je remercie tous ceux et celles qui ont bien voulu répondre à nos vœux ou nous envoyer les leurs. C'est un grand plaisir.

Nous avons également reçu les vœux de la municipalité de la commune de Montricher.

J'ai reçu la lettre suivante de M. Mouhanna:

«Genolier, le 14 janvier 2000

»Chère présidente,

»J'ai été très profondément touché par les messages d'amitié et de prompt rétablissement, individuels et collectifs, que vous-même ainsi que les conseillères et les conseillers municipaux et administratifs m'avez fait parvenir.

»Je vous en remercie très sincèrement et vous présente, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux de santé et d'actions réussies en faveur de notre ville et de ses habitants.

»Mon état de santé s'améliore progressivement, et j'espère avoir le grand plaisir de siéger parmi vous en février.

»Bien cordialement.
Souhail Mouhanna»

Nous avons reçu la lettre de démission de M^{me} Liliane Chabander-Jenny. Son remplaçant prêtera serment à la séance du 24 janvier. Je demande à notre secrétaire M. Jean-Charles Rielle de bien vouloir lire la lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 décembre 1999

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

C'est avec grand regret que je vous informe de mon retrait comme conseillère municipale pour des raisons de santé. Ci-joint le certificat de mon médecin traitant.

Je vous remercie sincèrement de votre amitié et gentillesse pendant ma présence parmi vous et vous présente mes vœux chaleureux pour les fêtes de fin d'année.

Liliane Chabander-Jenny

La présidente. Nous avons reçu une lettre du Comité citoyen pour la sauvegarde de la poste de Saint-Jean, mais, vu sa longueur, cette lettre ne sera pas lue. Une copie sera distribuée aux chefs de groupe; vous aurez ainsi tout loisir de la lire tranquillement.

Nous avons également reçu une lettre de M. Conrad Hausmann, de la droguerie et herboristerie d'Arve, qui, suite à l'aide de 200 000 francs accordée par le Conseil municipal au *Courrier*, demande un subside de 60 000 francs. Une copie de cette lettre sera également distribuée aux chefs de groupe pour que vous en preniez connaissance.

Je prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de M. Pierre Muller aux séances de ce soir.

Enfin, vous avez tous reçu, avec l'ordre du jour et les documents relatifs à cette séance, la liste des objets en suspens, arrêtée au 9 décembre 1999. Voici cette liste.

Liste des objets en suspens
arrêtée au 9 décembre 1999
(Article 23 du règlement)

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Propositions:

PR-294 du 19.01.1994

Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001».

- PA-370 du 06.12.1994
Projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Brogгинi modifiant le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève.
- PR-47 du 11.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève. (Rapport N° 47 A , motion N° 322).
- PR-458 du 13.04.1999
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29016-220, situé au chemin Sous-Bois, section Petit-Saconnex.
- PR-15 du 15.09.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de:
– la désaffectation de la partie du domaine public N° 7331 d'environ 17 m², sis rue du Commerce 9 / rue de la Confédération, pour l'incorporer au domaine privé de la Ville de Genève;
– la vente de cette nouvelle parcelle au Crédit Suisse pour le prix 15 000 francs le m²;
– la constitution d'une servitude de passage public en faveur de la Ville de Genève sur la parcelle vendue.
- PR-23 du 09.11.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 357 000 francs pour l'étude de mesures d'aménagement en faveur de l'écomobilité dans le quartier de La Cluse-La Roseaie
- PR-24 du 09.11.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 743 000 francs pour l'établissement du projet de réaménagement de la place des Nations, dont 105 000 francs pour l'étude de son infrastructure en sous-sol.
- PR-25 du 09.11.1999
Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier situé au centre du quartier de Contamines et portant sur les parcelles 1233, 1234, 1235, 1635, 1797, 1812, 1815, et 1947 - section des Eaux-Vives, valant pour partie plan de site. Ce projet remplace et abroge pour partie le plan d'aménagement N° 21795-2-136 du quartier de Contamines adopté par le Conseil d'Etat le 14 janvier 1949.

Motions:

- M-360 du 31.10.1990
Motion de M^{me} Laurette Dupuis, MM. Paul Dunner, Bertrand de Weck, Michel Ducret et Bernard Lambelet: «Un tram pour la Jonction».
- M-1136 du 15.09.1993
Motion de M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Gérald Crettenand: «Pour une urbanisation plus harmonieuse des zones de développement en ville de Genève».
- M-1200 du 14.09.1994
Motion de M. Bernard Paillard: «Ramenons la pollution sonore de notre ville au-dessous de la cote d'alerte!»
- M-365 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la modération du trafic en ville de Genève».
- M-366 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour un soutien clair de l'Etat à une politique de circulation urbaine favorisant la qualité de vie et respectueuse des choix populaires».
- M-367 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Préparation de l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine».
- M-368 du 13.01.1999
Motion de MM. Roger Deneys, Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour une plus grande transparence dans le domaine du stationnement».
- M-392 du 16.06.1999
Motion de M^{mes} Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».

Résolution:

- R-526 du 12.03.1997
Résolution de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance, Robert Cramer, Marco Ziegler, Manuel Tornare et M^{me} Isabelle Brunier: «L'entreprise Landis & Gyr Communications est-elle sacrifiée ou non?»

Pétitions:

- P-7 du 13.06.1995
Pétition des habitants du quartier de Krieg-Contamines qui demandent un plan d'utilisation du sol garantissant les espaces de verdure et dont le taux d'utilisation corresponde au plan d'extension de 1952.
- P-35 du 18.06.1996
Pétition concernant la pointe de Villereuse.
- P-77 du 11.05.1998
Pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville: «PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en bureaux».

Commission des beaux-arts*Motions:*

- M-364 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine».
- M-375 du 13.04.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg et Guy Valance: «Du Ballet du Grand Théâtre au Ballet de Genève».
- M-376 du 13.04.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève».
- M-381 du 20.04.1999
Motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie».
- M-407 du 13.10.1999
Motion de MM. Georges Breguet et Roger Deneys: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève».

Commission des finances*Propositions:*

- Séance du 08.11.1994
Rapport de gestion de l'exercice 1993 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Séance du 05.12.1995
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1994 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 03.12.1996
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1995 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 02.12.1997
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1996 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 14.09.1999
Communication au Conseil municipal des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 1998 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 10.11.1998
Rapport d'activité de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
- Séance du 14.09.1999
Rapport d'activité 1998 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
- PR-172 du 03.12.1996
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers comptes d'acquisitions terminés:
a) sans demande de crédit complémentaire;
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 266 087,60 francs, composé:
– d'une part, d'un montant de 150 105,20 francs destiné à couvrir les frais d'acte, de notaire et d'enregistrement non compris dans le crédit voté;
– d'autre part, d'un montant de 115 982,40 francs destiné à couvrir les dépassements dus au refus d'exonération par le Conseil d'Etat des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
- PR-463 du 18.05.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits d'études de planification de l'aménagement local, terminés sans demande de crédit complémentaire.

- PR-471 du 18.05.1999
Proposition du Conseil administratif en vue :
- du boucllement de divers crédits de constructions et d'études, terminés sans demande de crédit complémentaire,
 - de l'ouverture d'un crédit de 2 022 495,85 francs, composé:
 - d'une part d'un crédit complémentaire de 879 690,51 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour divers crédits de constructions et d'études terminés;
 - d'autre part d'un crédit complémentaire de 1 142 805,34 francs destiné à couvrir les hausses pour divers crédits de constructions et d'études terminés.
- PR-4 du 14.09.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits d'aménagement, de rénovation et de transformation de bâtiments scolaires, ainsi que d'installation de places de jeux, soit 17 crédits terminés:
- a) sans demande de crédit complémentaire;
 - b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 1 271 077,50 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses,
 - d'autre part, d'un montant de 494 616,79 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.
- PR-9 du 14.09.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 4 835 000 francs destiné au renouvellement de véhicules spécifiques du SIS.
- PR-10 du 15.09.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation par le Conseil municipal de la révision globale des statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- PR-27 du 08.12.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers comptes d'acquisitions terminés, sans demande de crédit complémentaire.
- PR-30 du 08.12.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 530 000 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau et équipement de nettoyage pour les services de l'administration municipale - Tranche 2000.

Projets d'arrêtés:

- PA-448 du 20.04.1999
Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Pour un soutien concret au logement coopératif».
- PA-475 du 13.10.1999
Projet d'arrêté de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail de la fonction publique municipale».

Motions:

- M-1057 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare: «Subventions: contrats de trois ans».
- M-1216 du 06.12.1994
Motion de M. Marco Ziegler: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel».
- M-181 du 15.05.1996
Motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo: «Echange foncier Ville-Etat».
- M-203 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour une meilleure utilisation des ressources de notre administration».
- M-204 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Queloz et Jean-Luc Persoz: «Pour un regroupement des ateliers municipaux».
- M-280 du 20.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier et Véronique Pürro: «Pour une plus juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève».
- M-292 du 11.03.1998
Motion de M. Daniel Sormanni: «Les 32 heures en 4 jours, pour concilier souplesse, compétitivité du service public et bien-être social».
- M-393 du 16.06.1999
Motion de MM. André Kaplun et Jean-Luc Persoz: «Déficit chronique de la Ville: réduisons la dette».
- M-399 du 14.09.1999
Motion de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail».

Résolution:

R-546 du 27.01.1998

Résolution de MM. Sami Kanaan, Daniel Sormanni et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une répartition plus équitable des charges et des recettes entre collectivités publiques et entre les différents groupes de contribuables».

Commission des finances - Commission du logement*Projet d'arrêté:*

PA-449 du 17.05.1999

Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Pour un véritable état des lieux à la GIM».

Commission de l'informatique et de la communication*Proposition:*

PR-28 du 08.12.1999

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 988 305 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 1999 (PIQ).

Commission du logement*Motions:*

M-208 du 05.06.1996

Motion de M^{me} Jacqueline Normand et M. Sacha Pfister: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».

M-274 du 20.10.1997

Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion».

M-304 du 19.05.1998

Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «L'eau a un coût».

Résolution:

R-536 du 25.06.1997

Résolution de M^{mes} Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Robert Cramer, Jean-Pascal

Perler et Antonio Soragni: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

Pétition:

- P-6 du 15.09.1999
Pétition des locataires du 1, rue de Villereuse, concernant les charges de chauffage facturées par la GIM.

Commission des pétitions

Pétitions:

- P-82 du 03.06.1998
Pétition de l'Association ECLA (Espace créatif de loisirs actifs): «Application de la décision du 15 décembre 1997, soit l'attribution de locaux et d'une aide financière».
- P-93 du 14.10.1998
Pétition pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick.
- P-96 du 11.11.1998
Pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet.
- P-99 du 19.12.1998
Pétition: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseraie».
- P-102 du 17.03.1999
Pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues».
- P-104 du 19.05.1999
Pétition demandant la création d'un petit terrain de football sur le parc de l'Ancien-Palais.
- P-1 du 16.06.1999
Pétition: «Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants».
- P-2 du 16.06.1999
Pétition: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social».
- P-3 du 16.06.1999
Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».

- P-5 du 15.09.1999
Pétition des habitants du quartier contre les nuisances causées par le dancing Le Hayland.
- P-8 du 13.10.1999
Pétition: «Maison squattée au chemin des Tulipiers».
- P-9 du 13.10.1999
Pétition: «Elaboration d'un plan de site du quartier Ouches/Camille-Martin/Henri-Golay».
- P-10 du 13.10.1999
Pétition: «Sauvez la maison Blardone et le petit parc des Plantaporrêts».
- P-11 du 10.11.1999
Pétition: «Contre la fermeture de la poste de la rue du Beulet».
- P-12 du 08.12.1999
Pétition: «Soutien à Weetamix pour la diffusion et le développement de la culture techno».
- P-13 du 08.12.1999
Pétition: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives».
- P-14 du 08.12.1999
Pétition: «Demande de locaux par l'Académie de musique de Genève».

Commission du règlement

Proposition:

- PR-47 du 11.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève. (Rapport N° 47 A , motion N° 322).

Motions:

- M-214 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard: «Pour la concision des débats».
- M-404 du 13.10.1999
Motion de MM. Roger Deneys et Sami Kanaan: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal».

- M-16 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni: «Pour des élections aux diverses commissions extraparlimentaires, conseils d'administration et conseils de fondation au système majoritaire corrigé par l'introduction d'une référence au système proportionnel».

Projet d'arrêté:

- PA-467 du 14.09.1999
Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Jean-Pascal Perler, René Rieder, M^{mes} Nicole Bobillier et Marie Vanek: «Procédure de désignation des délégués du Conseil municipal dans les commissions consultatives des CASS».

Initiative:

- N° 2 du 02.12.1998
Initiative populaire municipale: «Sauvons nos parcs». (Rapport sur la validité N° 392 A).

Commission sociale et de la jeunesse

Proposition:

- PR-6 du 14.09.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des contrats de culture, afin d'assurer le renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève.

Motions:

- M-311 du 03.06.1998
Motion de M^{mes} Corinne Billaud, Nicole Bobillier, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Aides sociales de la Ville de Genève: quelle(s) solution(s) pour l'avenir?»
- M-394 du 14.09.1999
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Burkhardt, M^{mes} Catherine Gonzalez-Charvet et Marie Vanek: «Pour l'automatisation du versement des allocations municipales aux personnes âgées».

- M-4 du 13.10.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florisant/Malagnou».

Commission des sports et de la sécurité

Motions:

- M-268 du 04.06.1997
Motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M^{me} Isabelle Brunier: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable».
- M-388 du 17.05.1999
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M^{me} Alice Ecuivillon, M. Pierre-André Torrent et M^{me} Arielle Wagenknecht: «Les agents de ville: toujours plus proches!»

Commission des travaux

Propositions:

- du 12.10.1999
- PR-359 – Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 455 000 francs destiné à une amélioration temporaire des installations de sécurité du Théâtre de la Comédie, 6, boulevard des Philosophes;
- M-329 – Motion de M^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuivillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Brolliet et Pierre Huber, renvoyée en commission le 20 mai 1998, intitulée: «Etude complète de la rénovation du Théâtre de la Comédie». (Rapports PR-359 A - N° 416 A).
- PR-22 du 09.11.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 380 000 francs destiné à la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales entre la rue Le- Corbusier et le chemin de la Chevillarde (quartier de la Boisserette).
- PR-26 du 08.12.1999
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 915 000 francs destiné à la promotion de la récupération des déchets ménagers organiques, dont à déduire une participation de

300 000 francs de l'Etat de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 1 654 000 francs.

Projet d'arrêté:

- PA-373 du 11.11.1998
Projet d'arrêté de M^{me} Michèle Künzler: «Rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aire».

Motions:

- M-314 du 03.06.1998
Motion de M. Alain Marquet: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!»
- M-330 du 17.06.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage».

Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville

Propositions:

- PR-258 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.
- PR-262 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de la refonte complète du statut du personnel de la Ville de Genève, en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts.
- PR-263 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert de la Bibliothèque publique universitaire (BPU) à l'Etat ou à l'Université de Genève.
- PR-264 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette institution.

Résolution:

- R-540 du 20.10.1997
Résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».

Commission ad hoc Saint-Gervais*Proposition:*

PR-469 du 18.05.1999

Propositions du Conseil administratif en vue:

- de l'adoption du projet de résolution relative à la nécessité de la construction d'un parking et de sa dimension;
- de l'ouverture d'un crédit de 230 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs, voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours restreint d'architecture pour l'aménagement de places et de rues;
- de l'ouverture d'un crédit de 700 000 francs destiné à l'information publique.

Rapport relatif à la rénovation des bâtiments propriétés de la Ville de Genève dans le quartier de Saint-Gervais.

Pétition:

P-10 du 13.09.1995

Pétition d'Action patrimoine vivant et des Habitants associés de Saint-Gervais, contre l'agrandissement du parking souterrain de la place Grenus.

Département des finances et de l'administration générale (M. Muller)*Motions:*

M-1185 du 18.09.1996

Motion de la commission du logement: «Pour favoriser les échanges d'appartements auprès des locataires de la Ville». (Rapport N° 132 A).

M-1206 du 15.06.1994

Motion de la commission des finances: «Casino de Genève».

M-1215 du 12.10.1994

Motion de M. Roberto Brogini: «Rue Lissignol et cour à Théo: du balai!»

M-1225 du 15.10.1996

Motion de MM. Eric Mottu, Daniel Pilly et Daniel Sormanni: «Réforme de la gestion administrative et de la procédure budgétaire: des objectifs pour le Conseil municipal, des enveloppes pour les services». (Rapport N° 158 A/B).

M-104 du 13.02.1996

Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Villa Freundler». (Rapport N° 76 A).

- M-156 du 01.04.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Guy Valance, Pierre-Charles George, Guy Savary et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour les produits du label «Max Havelaar»».
- M-165 du 12.11.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon, Pierre Losio, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron et M^{me} Esther Alder Garcia: «Réduire les intérêts de la dette».
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-179 du 15.05.1996
Motion de MM. Daniel Sormanni, François Sottas et M^{me} Alice Ecuillon: «Tavaro SA: après la faillite, quelle stratégie pour la Ville de Genève?»
- M-223 du 14.05.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques». (Rapport N° 230 A).
- M-224 du 13.11.1996
Motion de M^{mes} Magdalena Filipowski, Michèle Künzler, MM. François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik, Marco Ziegler et Robert Cramer: «Nouveau règlement de la GIM».
- M-227 du 04.12.1996
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Magdalena Filipowski, MM. Robert Cramer, François Sottas, Bernard Paillard, Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Conditions de location des logements de la Ville: le Conseil administratif doit suspendre le nouveau règlement».
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».

- M-281 du 17.03.1999
Motion de MM. Sami Kanaan, Marco Ziegler et M^{me} Véronique Pürro: «Quelle politique du logement en Ville de Genève?» (Rapport N° 450 A).
- M-299 du 19.05.1998
Motion de M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Claude Miffon, Pierre Losio, Robert Pattaroni et Jean-Luc Persoz: «Téléphones cellulaires mobiles: quelles dépenses pour la Ville?»
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-338 du 08.12.1999
Motion de la commission des finances: «Pour soutenir la diversité de la presse». (Rapport M-338 A).
- M-339 du 29.09.1998
Motion de M. Olivier Coste: «Clarté, lisibilité, efficacité».
- M-350 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Nicole Rochat, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagenknecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan: «Suppression à terme des locations chez les propriétaires privés».
- M-18 du 14.09.1999
Motion de M^{mes} Virigine Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- M-13 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Pour un projet de préretraite pour le personnel de la Ville».
- M-14 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Non aux salaires bloqués - Oui à des négociations avec les représentants du personnel pour d'autres solutions».

Postulats:

- P-310 du 20.06.1989
Postulat de la commission des beaux-arts: «Ateliers d'artistes et d'artisans». (Rapport N° 194 A).
- P-3003 du 20.01.1993
Postulat de M. Bernard Paillard: «Transparence patrimoniale de la Ville».

Interpellations:

- I-712 du 14.02.1996
Interpellation de M. Pierre-Charles George: «Composition des bureaux électoraux».
- I-788 du 16.09.1998
Interpellation de MM. Guy Valance et Pierre Rumo: «SWA: assiste-t-on à un «remake» des *Ailes du Désir*?»

Questions écrites:

- QE-1087 du 25.05.1988
Question écrite de M. Alexandre Wisard: «Extension de la station d'épuration d'Aire (STEP): participation financière de la Ville».
- QE-2045 du 02.12.1992
Question écrite de M. Michel Ducret: «Injustice vis-à-vis des locataires payant?»
- QE-2076 du 17.01.1995
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Casino de Genève: taux de redistribution».
- QE-2083 du 11.04.1995
Question écrite de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pierre Losio et Marco Ziegler: «Parking place des Trois-Perdrix».
- QE-37 du 18.09.1996
Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien au *Courrier* par l'administration municipale de la Ville de Genève».
- QE-45 du 12.03.1997
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement sur les propriétés Ville de Genève».
- QE-5 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Initiative 300 logements».

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (M. Ferrazino)

Motions:

- M-290 du 07.11.1989
Motion de M. Jean-Jacques Monney: «Enquête sur les réalisations de la galerie technique des Rues-Basses».

- M-1046 du 16.06.1992
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève».
- M-106 du 11.10.1995
Motion de MM. René Grand, Roman Juon, Robert Cramer, Pierre Losio, Bernard Paillard et M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Pour des enveloppes budgétaires de quartier».
- M-121 du 18.09.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Création de locaux publics dans les futures écoles de la Ville de Genève».
- M-122 du 09.09.1997
Motion de la commission des travaux: «Pour une véritable garantie en matière de travaux publics».
- M-124 du 14.11.1995
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Michel Ducret, André Kaplun, Christian Zaugg, Robert Pattaroni et Alain Guyonnet: «Meilleure accessibilité aux transports publics pour tous!»
- M-134 du 17.01.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand, MM. Pierre Johner, Jean-Charles Rielle, Michel Mermillod, Robert Pattaroni, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Claude Miffon et Roberto Brogгинi: «Construire écologique et moins cher».
- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-175 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Alice Ecuillon et M. Gilbert Mouron: «Sécurité de l'immeuble sis à la rue de Lyon 35-37».
- M-223 du 14.05.1997
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Magdalena Filipowski, Esther Alder, MM. Jean-Charles Rielle, Sacha Pfister, Ueli Leuenberger et Didier Burkhardt: «La maison associative» ou «La maison des associations thématiques». (Rapport N° 230 A).
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».

- M-260 du 06.05.1997
Motion de M^{mes} Anne-Marie Bisetti, Jacqueline Normand, Christine Chappuis, MM. Pierre Rumo, Hubert Launay et François Sottas: «Entretien du parc immobilier de la Ville de Genève et logements sociaux: pour une concertation démocratique avec les demandeurs de logements».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-284 du 10.11.1998
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour préserver les parcs genevois». (Rapport N° 402 A).
- M-286 de 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (Rapport N° 437 A).
- M-315 du 03.06.1998
Motion de MM. Daniel Pilly, Sami Kanaan, Philip Grant, Roman Juon et Guy Valance: «La maison des associations socio-politiques».
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-335 du 16.09.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour une journée d'information à la population sur la gestion des déchets».
- M-343 du 14.10.1998
Motion de M. Roman Juon et M^{me} Christiane Olivier: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture».
- M-352 du 16.09.1998
Motion de MM. Philip Grant, Marco Ziegler, Guy Valance et Didier Bonny: «Maison des associations: le temps d'aller de l'avant».
- M-353 du 16.09.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Guy Valance, Alain Dupraz et Pierre Losio: «Reprise des négociations avec les Services industriels de Genève».

- M-354 du 11.11.1998
Motion de M. Alain Marquet: «D'une pierre trois coups à la rue des Deux-Ponts: nouveau revêtement, nouveaux marquages, nouveaux décibels!»
- M-357 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Marie-France Spielmann, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Guy Valance: «Réponse au rejet par le peuple du projet de la place Neuve: pour un urbanisme de proximité et de qualité».
- M-371 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Piles électriques, désamorçons la bombe!».
- M-387 du 17.05.1999
Motion de M. Olivier Coste: «Stop - auto - partage - auto - stop».
- M-398 du 14.04.1999
Motion de MM. Marco Ziegler, Jean-Pascal Perler et Alain Dupraz: «Modération de circulation à la route de Chêne».
- M-18 du 14.09.1999
Motion de M^{mes} Virigine Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- M-7 du 07.12.1999
Motion de MM. Gérard Deshusses, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et Alain Georges Sandoz: «Chemins piétonniers à Champel».
- M-8 du 07.12.1999
Motion de M. Alain Marquet: «Accès pour tous au pont de la Machine».
- M-10 du 07.12.1999
Motion de M^{mes} Monique Guignard, Marie Vanek et M. François Sottas: «Sécurité de nos enfants à proximité de l'école des Franchises».

Postulats:

- P-3007 du 18.11.1993
Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».
- P-3012 du 12.10.1994
Postulat de M. Jean-Pascal Perler: «Les déchets en Ville de Genève».

Interpellations:

- I-418 du 03.12.1986
Interpellation de M. Jean-Jacques Monney: «Gaine technique: refus de payer par les TPG, ampleur des dépassements de crédit de ce chantier».
- I-845 du 15.05.1991
Interpellation de M. Pierre Reichenbach: «A Genève, les rues sont lavées à l'eau minérale».
- I-7104 du 17.01.1995
Interpellation de M. Guy Savary: «Salles de gymnastique de l'école Hugo-de-Senger: prison blanche?»
- I-745 du 04.12.1996
Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»
- I-786 du 16.09.1998
Interpellation de M. Roman Juon: «Pour la reconnaissance des patins et planches à roulettes comme moyen de transport officiel».
- I-797 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Sécurité des piétons dans nos parcs».
- I-800 du 13.01.1999
Interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Brolliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».
- I-808 du 13.10.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au collège Claparède, pour quand?»
- I-809 du 13.10.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «TPG, mettez un tramway à la disposition des jeunes pour qu'ils puissent exécuter un des «graffs».

Questions écrites:

- QE-1087 du 25.05.1988
Question écrite de M. Alexandre Wisard: «Extension de la station d'épuration d'Aire (STEP): participation financière de la Ville».
- QE-1216 du 11.09.1990
Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteneurs à verres».

- QE-1220 du 03.10.1990
Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».
- QE-2015 du 14.01.1992
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Plaine de Plainpalais».
- QE-7 du 12.09.1995
Question écrite de M. Guy Savary: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarrages)».
- QE-9 du 12.09.1995
Question écrite de M. Roman Juon: «Coût final de la galerie technique».
- QE-41 du 12.11.1996
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Paysage énergétique européen et changements prévus dès 1999: quelles conséquences pour la Ville de Genève?»
- QE-55 du 06.05.1997
Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmillles au Rhône: où en est-on?»
- QE-65 du 11.02.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».
- QE-68 du 16.03.1998
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Musée d'art et d'histoire: évaluation financière du plan directeur».
- QE-96 du 14.04.1999
Question écrite de M. René Grand: «Terrain d'aventure à la Queue-d'Arve».
- QE-7 du 15.09.1999
Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «En ville, sans ma voiture?»: au-delà du slogan, de la transparence».
- QE-8 du 20.09.1999
Question écrite de M^{me} Fatiha Eberle: «Pose d'un miroir à la rue du Grand-Pré».
- QE-10 du 13.10.1999
Question écrite de M. Michel Ducret: «Rehaussement des trottoirs aux arrêts des TPG».

- QE-13 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Egouts en ville de Genève».
- QE-14 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Végétalisation en ville de Genève».

Département des affaires culturelles (M. Vaissade)

Motions:

- M-125 du 18.06.1996
Motion de la commission des finances: «Réactualisation des redevances municipales des SIG». (Rapport N° 129 A).
- M-178 du 03.06.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Olivier Coste, Pierre Losio, Bernard Paillard et Guy Valance: «Pour une sauvegarde des traces de la création culturelle institutionnelle et alternative». (Rapport N° 237 A).
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-337 du 29.09.1998
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Jean-Pascal Perler, Alain Marquet, Pierre Losio, Antonio Soragni, Georges Breguet et Roberto Brogini: «Pour un bilan détaillé des réalisations en matière d'environnement dans le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes annuels».
- M-355 du 11.11.1998
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Pierre Losio, Antonio Soragni, Guy Valance, Philip Grant et Jean-Pascal Perler: «Citoyenneté genevoise d'honneur à des militantes et militants des droits de l'homme».
- M-362 du 12.01.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg, Roman Juon et M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon: «Conseils municipaux transfrontaliers».
- M-312 du 20.09.1999
Motion de la commission des beaux-arts: «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain». (Rapport M-312 A).

Interpellation:

- I-785 du 16.09.1998
Interpellation de M. Didier Bonny: «Eventuel nouveau musée d'ethnographie: où est la transparence?»

Question écrite:

- QE-51 du 16.04.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «A propos des ateliers d'artistes aux Halles de l'Ile».

Département des sports et de la sécurité (M. Hediger)*Motions:*

- M-306 du 24.04.1990
Motion de MM. Bernard Lescaze, Jacques Hämmerli: «Statut du SIS et loi nouvelle sur les sinistres et catastrophes: vers une renégociation de la convention Etat-communes».
- M-1063 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Andrienne Soutter et M. Eric Mottu: «Pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis) (propreté des chiens)».
- M-1174 du 13.04.1994
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Contractuels sous la responsabilité de la Ville de Genève».
- M-1180 du 10.05.1994
Motion de MM. Albert Chauffat, Jean-Louis Reber: «La Ville subventionnerait-elle les assurances-accidents?»
- M-1224 du 15.02.1995
Motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio: «Stade des Charmilles».
- M-148 du 19.05.1999
Motion de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville de Genève: «Responsabilité de la Ville de Genève en matière d'agents de ville». (Rapport N° 474 A).
- M-156 du 01.04.1996
Motion de MM. Alain Guyonnet, Guy Valance, Pierre-Charles George, Guy Savary et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour les produits du label «Max Havelaar».

- M-170 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Gilbert Mouron et Robert Pattaroni: «Pour une procédure d'achat de véhicules claire et rationnelle au sein de l'administration municipale».
- M-184 du 15.05.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Robert Cramer, Michel Mermillod, Daniel Sormanni, Pierre Rumo, M^{mes} Anne-Marie Bisetti et Alice Ecuillon: «Aides d'urgence».
- M-219 du 12.11.1996
Motion de MM. Pierre Losio, Roberto Broggin, Sacha Pfister, Gilbert Mouron, Bernard Lescaze, Robert Pattaroni, M^{mes} Isabelle Brunier, Véronique Pürro, Maria Beatriz de Candolle et Anne-Marie Bisetti: «Bains des Pâquis: pour une convention triennale de gestion avec l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP)».
- M-282 du 20.10.1997
Motion de M^{me} Alice Ecuillon: «Des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes».
- M-286 de 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (Rapport N° 437 A).
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-324 du 17.06.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «Seconde main: créons un lieu d'échange de particulier à particulier!»
- M-359 du 14.10.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants».
- M-389 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, M^{me} Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare,

Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus conviviale».

Postulats:

- P-3001 du 18.09.1991
Postulat de MM. René Winet et Norbert-Max Blauenstein: «En faveur de terrasses parisiennes en ville de Genève».
- P-3009 du 10.05.1994
Postulat de la commission des pétitions: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations».

Interpellations:

- I-422 du 17.12.1986
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».
- I-7045 du 04.11.1992
Interpellation de M. Roberto Brogini: «Parcs: au pas!»
- I-710 du 14.11.1995
Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens!»
- I-716 du 14.02.1996
Interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Respect de la volonté du Conseil municipal et de ses commissions» (naturalisations).
- I-741 du 16.10.1996
Interpellation de M. Roman Juon: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?»
- I-752 du 11.03.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Canal+-Servette: est-ce que la commune de Genève a encore un rôle à jouer?»
- I-757 du 14.05.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?»
- I-762 du 04.06.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Ella Maillart interdite au Bourg-de-Four, pourquoi?»

- I-770 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?»
- I-779 du 21.04.1998
Interpellation de M. Pascal Holenweg: «Eloge du récidive».
- I-798 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination».
- I-801 du 19.05.1999
Interpellation de M. David Broliet: «Amendes d'ordre collées par les agents de ville avant la date butoir de l'arrêté du TF: quelle procédure pour les citoyens concernés?»

Questions écrites:

- QE-1170 du 17.01.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».
- QE-2009 du 01.10.1991
Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».
- QE-2029 du 02.06.1992
Question écrite de M. Gérald Crettenand: «Lois sur la nationalité suisse».
- QE-2054 du 21.04.1993
Question écrite de M. Guy Dossan: «Etalement excessif du marché Lio-tard».
- QE-2058 du 23.06.1993
Question écrite de M. Marc Flaks: «Quelles modalités pour l'attribution du chantier naval Senglet?»
- QE-2063 du 10.05.1994
Question écrite de M. Pierre-Charles George: «Sacs poubelles et les agents de ville».
- QE-1 du 13.06.1995
Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «Service du domaine public: recours téméraire».
- QE-33 du 15.05.1996
Question écrite de M. Marco Ziegler: «La Ville de Genève subventionne-t-elle *de facto* les «Quais de l'immobilier?»

- QE-57 du 04.06.1997
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Une buvette sans alcool au parc Bertrand».
- QE-93 du 17.03.1999
Question écrite de M. Georges Breguet: «Amende infligée à Signé 2000».
- QE-3 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Stationnement des voitures sur les quais».
- QE-4 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Stade des Charmilles».
- QE-6 du 15.09.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Fermeture saisonnière des piscines du canton de Genève».
- QE-7 du 15.09.1999
Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «En ville, sans ma voiture?»: au-delà du slogan, de la transparence».

**Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
(M. Tornare)**

Motions:

- M-1045 du 18.03.1992
Motion de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis: «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement».
- M-1171 du 07.11.1995
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes». (Rapports N^{os} 2 A et 2 A bis).
- M-155 du 16.12.1995
Motion de l'Alternative: «Participation de la Ville de Genève au programme de Léman Bleu Télévision».
- M-176 du 13.03.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Une nouvelle maison de quartier à Champel».
- M-291 du 15.12.1997
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Mieux cibler les aides sociales de la Ville».

- M-295 du 13.10.1998
Motion de M. Pascal Holenweg et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort». (Rapport N° 394 A).
- M-306 du 11.02.1998
Motion de MM. Guy Valance et Hubert Launay: «Une municipalité alternative solidaire des peuples les plus pauvres» (salle du Faubourg pour la conférence de l'Association pour le mouvement populaire et contre la mondialisation).
- M-318 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif».
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-326 du 17.06.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde».
- M-333 du 02.06.1998
Motion de M^{me} Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet».
- M-383 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des médiateurs de quartier».
- M-385 du 10.02.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins».
- M-38 du 10.11.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Alice Ecuivillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet».
- M-9 du 07.12.1999
Motion de M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang et Nicole Bobillier: «Escaliers et chemin au parc Bertrand».

- M-17 du 08.12.1999
Motion de M. Roman Juon, M^{me} Sandrine Salerno et M. Gérard Deshusses: «Non aux marronniers sans marrons».

Postulat:

- P-3016 du 10.05.1995
Postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et M^{me} Brigitte Polonovski: «Vers un parlement transfrontalier».

Interpellation:

- I-3 du 08.12.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Plantons un arbre en l'honneur de la présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss».

Questions écrites:

- QE-46 du 12.03.1997
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agression dans le Noc-tambus».
- QE-73 du 20.05.1998
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agressions dans les Noc-tambus».
- QE-82 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».
- QE-95 du 14.04.1999
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean».
- QE-9 du 20.09.1999
Question écrite de M. Guy Savary: «Installation de sac-o-mat sur les quais le long de l'Arve».
- QE-11 du 13.10.1999
Question écrite de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Démocratie de quartier: où en sommes-nous?»
- QE-15 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Alimentation saine».

Délégation de l'environnement

Interpellation:

- I-817 du 05.12.1990
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Pour une information compréhensible relative à la pollution en ville de Genève».

Conseil administratif

Motions:

- M-414 du 21.12.1983
Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».
- M-494 du 16.12.1985
Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».
- M-1072 du 16.09.1992
Motion de MM. Nicolas Meyer, Pierre de Freudreich et Georges Queloz: «Pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité».

Secrétariat général

Motions:

- M-1096 du 07.10.1992
Motion de MM. Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, M^{me} Michèle Martin, M. Robert Pattaroni et M^{me} Brigitte Polonovski Vauclair: «Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités».
- M-1121 du 17.01.1996
Motion de M^{mes} Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, MM. Michel Ducret et Marco Ziegler: «Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux». (Rapport N° 72 A).
- M-102 du 13.09.1995
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Esther Alder Garcia, MM. Daniel Pilly, Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon et Ueli Leuenberger: «Réduction du temps de travail dans l'administration de la Ville de Genève».
- M-120 du 10.10.1995
Motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Brogini: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle».

- M-177 du 15.05.1996
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Statut du personnel et exercice d'un mandat électif: il faut uniformiser!»
- M-194 du 05.06.1996
Motion de MM. Guy Valance, Didier Burkhardt, M^{mes} Hélène Ecuyer et Magdalena Filipowski: «A l'avenir, passons-nous des défilés militaires».
- M-215 du 07.10.1996
Motion de M. Claude Miffon et M^{me} Linda de Coulon: «Favoriser la réintégration professionnelle des femmes dans l'administration municipale».
- M-226 du 04.12.1996
Motion de M. Manuel Tornare: «Rémunération des commissaires au sein des diverses commissions extra-parlementaires et autres conseils d'institutions».
- M-231 du 25.06.1997
Motion de la commission des finances: «Aide de la Ville de Genève à la création de places d'apprentissage». (Rapport N° 265 A).
- M-247 du 06.05.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Occupations illicites: toutes les mesures préventives sont-elles prises pour éviter un drame?»
- M-283 du 28.06.1994
Motion de la commission du règlement: «Pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations». (Rapport N° 341 A) (M^{me} Dick).
- M-307 du 02.06.1998
Motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève».
- M-341 du 14.10.1998
Motion de MM. Antonio Soragni, Georges Breguet et Albert Knechtli: «Bilan d'activité de la Ville au sein de l'Association des communes genevoises».
- M-11 du 29.06.1999
Motion de M. Guy Mettan et M^{me} Christina Matthey: «Pour commémorer la mort de François Le Fort».

Questions écrites:

QE-1162 du 19.12.1989

Question écrite de M. Gilbert Mouron: «Quid d'un fonctionnaire qui exerce deux activités rémunérées?»

QE-2030 du 16.06.1992

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Obligations légales des propositions présentées en plénum».

QE-2069 du 12.10.1994

Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet et M. Albert Rodrik: «Une convivialité plus utile». (M^{me} Dick).

QE-2084 du 11.04.1995

Question écrite de M. Olivier Moreillon: «Article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal». (M^{me} Dick).

QE-18 du 08.11.1995

Question écrite de M. Albert Rodrik: «150^e anniversaire de la Révolution radicale et de la Constitution démocratique».

QE-28 du 01.04.1996

Question écrite de M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Perquisition chez un ex-employé du Contrôle financier».

QE-52 du 06.05.1997

Question écrite de M. René Grand: «Conseil de quartier de la Jonction».

QE-62 du 20.10.1997

Question écrite de M. Roman Juon: «Plus d'engagements d'apprentis à la Ville de Genève».

QE-69 du 16.03.1998

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et commissions extraparlimentaires».

QE-70 du 16.03.1998

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et jetons de présence».

QE-80 du 16.09.1998

Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale».

QE-81 du 16.09.1998

Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «Vacances à la charge du personnel».

- QE-85 du 14.10.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Oiseaux de l'île Rousseau».
- QE-12 du 13.10.1999
Question écrite de M^{me} Virginie Keller Lopez et M. Roger Deneys:
«Produits genevois «bio» lors des réceptions et autres vins d'honneur
organisés par la Ville de Genève».

Conseil d'Etat

Motions:

- M-292 du 04.12.1990
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«Pour une politique volontariste de parcage favorable aux habitants».
(Rapport N° 362 A).
- M-330 du 23.05.1990
Motion de MM. Pierre Marti, Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Raoul
Baehler, Gilbert Mouron, Fabrice Jucker et M^{me} Suzanne-Sophie Hur-
ter: «Plan localisé de quartier N° 27965-C-221 de Sécheron».
- M-373 du 16.01.1991
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti,
Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure
et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habi-
tants!»
- M-245 du 06.05.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo,
François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler:
«L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»
- M-283 du 14.10.1997
Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives
aux centimes additionnels».
- M-313 du 03.06.1998
Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des com-
pétences entre Etat et communes en matière de circulation».
- M-344 du 11.11.1998
Motion de M. Pascal Holenweg: «Affranchir la Ville».
- M-390 du 17.03.1999
Motion de la commission du règlement: «Information à la population
sur l'exercice des droits populaires».

Interpellation:

I-771 du 20.10.1997

Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi pas à pied, à cheval, à vélo... mais pas en voiture, à Genève, comme cela s'est passé à La Rochelle».

Question écrite:

QE-1226 du 04.12.1990

Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat).

3. Motion de M. Alain Marquet: «Récupération du papier dans les écoles de la Ville» (M-19)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la récupération du papier et des cartons est entrée dans les habitudes de la population;
- qu'il importe que cette habitude soit développée et encouragée dès l'âge scolaire;
- que, dans certaines écoles, des enseignants, des concierges et des élèves pratiquent cette récupération;
- que la Ville organise pour ce faire la collecte avec les entreprises de revalorisation de la place;
- que cette récupération génère des économies de collecte, de transport et de charge environnementale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que soient organisés, dans toutes les écoles de la Ville de Genève, la récupération et le ramassage du papier et des cartons.

M. Alain Marquet (Ve). Dur travail, Madame la présidente, de commencer une séance sur des bancs un peu dégarnis... mais cela se regarnira certainement au cours de la soirée!

¹ Annoncée, 1129.

Cette motion, qui concerne la récupération du papier dans les écoles, vise un certain nombre d'objectifs que je vais tenter de vous décrire très simplement. Certaines écoles sont déjà équipées d'une poubelle, dite «verte», pour le papier et le carton. La Ville dispose d'un contrat avec une entreprise de valorisation de ce type de déchets, et, dans les écoles qui en sont équipées, sur appel du concierge, cette entreprise vient collecter le conteneur plein et le remplacer par un vide, dans l'attente du prochain appel.

Les Verts, vous l'imaginez, trouvent cette démarche intéressante à plusieurs titres. Elle permet, entre autres, une sensibilisation des enfants dès l'école enfantine et primaire, une diminution assez importante de la masse des déchets non triés dans les écoles, puisque le papier est le matériau basique du fonctionnement des écoles. Elle permet également une économie sur la prise en charge des résidus, car ils sont directement récoltés par l'entreprise. Si cette démarche était étendue à toutes les écoles de la Ville, comme le souhaite la motion que je vous propose ce soir, chacun devrait parvenir à y trouver son compte. Non seulement la Ville, par une diminution du nombre de déchets à gérer, l'entreprise chargée de la valorisation de ces déchets – et donc, indirectement, l'emploi – en bénéficieraient, mais aussi l'environnement, par une diminution sensible de la charge que représentent les déchets non triés.

En rédigeant la motion N° 19, j'ai également eu une pensée pour les concierges. Si cet objet est renvoyé au Conseil administratif, ce dernier devra impérativement tenir compte de la nécessité d'informer les concierges sur la procédure à suivre, en leur rappelant qu'ils sont l'élément essentiel du processus de valorisation des déchets et qu'ils participent ainsi à la diminution de la charge financière et environnementale induite par une bonne gestion de ces déchets. Nous savons qu'un certain nombre de concierges employés par la Ville ont pu bénéficier, il y a quelques jours, d'une information importante à l'usine des Che-neviers – c'est un bon moyen de les faire participer. Il importe donc également de valoriser leur travail, sans se contenter, par cette motion, d'ajouter simplement des lignes à leur cahier des charges.

La démarche, pour aboutir, et c'est ce que je souhaite, si vous acceptez d'entrer en matière sur cette motion, devra prendre en compte ce point important de la mobilisation des concierges et continuer à faire de ceux-ci les partenaires incontournables, responsables et, très souvent, reconnus du travail sur le terrain.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que soient organisés, dans toutes les écoles de la Ville de Genève, la récupération et le ramassage du papier et des cartons.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion de MM. Pierre Losio et Alain Comte: «Des toilettes pour tous... et toutes!» (M-20)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a aménagé des installations sportives sur la plaine de Plainpalais: un boulodrome, un skate-park;
- que ces installations connaissent une fréquentation réjouissante;
- qu'elles sont fréquentées par de nombreuses adolescentes, jeunes femmes et femmes;
- qu'il n'existe à proximité immédiate de ces installations qu'un édicule sanitaire à usage strictement masculin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder rapidement à l'installation de sanitaires utilisables tant par les hommes que par les femmes;
- de déposer à cet effet, si nécessaire, une demande de crédit au Conseil municipal.

M. Pierre Losio (Ve). Je ne souhaite pas encombrer longtemps l'ordre du jour de cette séance avec cette motion, qui me paraît d'une simplicité évidente.

Sur la plaine de Plainpalais, l'installation de deux places destinées à des activités sportives et de divertissement, à savoir le parc pour les planches à roulettes et les patins à roulettes ainsi que le stade de boules, connaissent, depuis leur ouverture, une fréquentation extrêmement réjouissante. Il se trouve que, sur cet

¹ Annoncée, 1129.

emplacement, les personnes qui participent à des manifestations sportives ou qui s'adonnent à ces sports ne peuvent utiliser qu'un seul petit édicule pour satisfaire des besoins naturels. De plus, cet édicule a la particularité de n'être destiné qu'à la gent masculine. Lors du dernier concours important de boules, le Grand Prix de l'amitié, 120 joueuses ont dû procéder à une organisation particulière pour se rendre à cet endroit, c'est-à-dire qu'une dame faisait le guet devant la porte pendant qu'une autre utilisait les toilettes, afin que personne ne puisse entrer!

Il nous semble évident que des W.-C. utilisables tant par les hommes que par les femmes devraient être construits à cet emplacement par le département concerné de la Ville.

Je crois savoir que M. Ferrazino est prêt à accueillir directement cette motion, sans l'envoyer en commission. Au nom de tous les usagers des deux emplacements sportifs concernés, je le remercie d'avance de sa compréhension ainsi que le Conseil municipal pour sa bienveillance.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Chaque fois que l'on aborde le sujet de la plaine de Plainpalais, je dis: «Ouf, on en parle enfin!». En effet, depuis que je suis au Conseil municipal, je peux vous dire qu'il y en a eu des motions, des interventions pour réaménager ce lieu!

Je remercie bien sûr nos deux collègues d'avoir soulevé ce problème sanitaire dans leur motion, mais il faudrait que le Conseil administratif se décide à nous présenter un vrai projet d'aménagement pour l'ensemble de la plaine. Si ce n'est que pour recevoir une proposition de 10 000 francs pour construire des W.-C., ce n'est pas dans la joie que je voterai. Allez donc sur la plaine de Plainpalais après le 31 décembre, vous verrez que c'est une poubelle publique! Il faudrait vraiment que le Conseil administratif se réveille.

M. Guy Savary ainsi que M. Guy-Claude Geissmann, lequel ne siège plus parmi nous depuis deux ou trois législatures, ont déjà posé ce problème en tant qu'habitants, parce que, tout comme moi, ils habitent en bordure de la plaine. On m'a dit, un jour, que rien ne se ferait tant qu'il n'y aurait pas de conseiller administratif riverain de la plaine. Alors, quand on élira un conseiller administratif habitant dans le périmètre de la plaine de Plainpalais, on sera sauvé!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Non, je n'ai pas déménagé et je n'habite pas dans le périmètre de la plaine de Plainpalais, mais je peux

vous dire, Monsieur Lyon, que vous n'aurez pas une proposition de crédit de 10 000 ou 15 000 francs en réponse à la motion N° 20. Par contre, la préoccupation légitime de M. Losio sera bien sûr prise en considération – et je le lui ai déjà dit – dans le cadre du crédit de construction pour la réfection de la plaine de Plainpalais, qui sera présenté devant votre Conseil.

C'est l'occasion pour moi de vous dire que, avant d'être saisis de ce crédit de construction, vous serez prochainement saisis d'un crédit d'étude complémentaire, parce que vous aviez déjà voté 100 000 francs, si ma mémoire est bonne, pour un crédit d'étude concernant la plaine de Plainpalais. Des études de géologues, des études d'impact de réinjection d'eau ont été effectuées ainsi que l'évaluation du test concernant la portion de la plaine qui a déjà fait l'objet d'un aménagement, vers les jeux de pétanque. Il est nécessaire de poursuivre ces études, notamment en ce qui concerne le réseau d'assainissement pour les eaux pluviales et la récolte des eaux usées provenant des forains. Cet élément est déterminant, de même que le réseau d'infrastructure offrant l'eau et l'électricité. Cela nous amène à devoir revenir très prochainement devant le Conseil municipal pour une étude complémentaire. Ensuite, dans le cadre du crédit de construction, nous pourrions venir avec l'ensemble du projet de réfection, dans lequel, Monsieur Losio, votre préoccupation sera comprise.

M. Pierre Losio (Ve). Il serait peut-être souhaitable que les usagers des deux installations sportives sur la plaine de Plainpalais puissent avoir l'usage de l'édicule dont il est question dès que les beaux jours seront revenus, ce qui laisse tout de même cinq mois au département pour régler cette affaire.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder rapidement à l'installation de sanitaires utilisables tant par les hommes que par les femmes;
- de déposer à cet effet, si nécessaire, une demande de crédit au Conseil municipal.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion de MM. Olivier Coste et Pierre Maudet: «Feu vert pour des carrefours sans nuisances sonores nocturnes» (M-21)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la circulation automobile nocturne au centre-ville de Genève est beaucoup moins dense que le trafic diurne;
- les mesures de régulation de la circulation sont censées être adaptées en conséquence, à l'instar de ce qui se fait déjà dans la plupart des villes suisses d'une certaine importance et des grandes agglomérations françaises;
- dans le cas précis des feux rouges, ceux-ci poursuivent durant la nuit leur rythme normal calqué sur le flux de la journée;
- l'arrêt d'un véhicule à moteur à un feu rouge, puis son départ au feu vert polluent plus et occasionnent des nuisances sonores bien plus importantes qu'un véhicule qui réduit simplement sa vitesse avant de passer un carrefour;
- de nombreuses personnes résidant en bordure des carrefours de la ville font les frais de ces nuisances sonores, dues principalement au démarrage intempestif et vrombissant de véhicules divers, alors qu'elles cherchent le sommeil;
- le rythme et le régime des feux de circulation peuvent être modifiés, comme c'est déjà le cas pour quelques rares carrefours qui passent, de nuit, aux feux orange clignotants;
- des feux de circulation dits «intelligents», c'est-à-dire sensibles à l'arrivée de véhicules, existent,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied une expérience pilote localisée à un quartier de la ville, afin d'obtenir des éléments concrets en vue de la modification du régime des feux de circulation dans le maximum de carrefours situés en ville, dans le sens d'un passage des feux tricolores aux feux orange clignotants et aux feux «intelligents», entre 23 h et 6 h 30 du matin.

M. Olivier Coste (S). Le calme et l'air pur, voilà ce que recherche la majorité des citoyens lorsqu'elle part en vacances ou en week-end loin de la ville. S'il est évident que la concentration d'habitations et les activités urbaines engendrent bruit et pollution, il est néanmoins possible et souhaitable d'améliorer ce qui peut l'être. C'est le but de la motion que nous vous présentons.

Tout être humain a besoin d'un temps de sommeil réparateur, qui lui permette, comme disent certains, de recharger ses batteries, c'est-à-dire de retrouver

¹ Annoncée, 1129.

l'énergie et la force nécessaires à l'accomplissement des tâches qu'il doit remplir, qu'elles soient physiques ou intellectuelles. Or, si bon nombre de nos rues sont calmes jusqu'à l'heure des balayeuses, il n'en est pas de même pour certaines constituant les axes de circulation de moyenne ou forte importance de notre cité.

En effet, pour réguler, de façon indispensable, le flot du trafic diurne, ces rues sont équipées de feux de circulation à de nombreux carrefours situés à proximité directe des habitations. Les occupants de ces logements subissent déjà les nuisances sonores et la pollution due aux gaz d'échappement durant toute la période de trafic diurne, tels ceux qui habitent à l'angle de la rue de Carouge et du boulevard du Pont-d'Arve, prolongement de la pénétrante des Acacias, qui génère un des trafics les plus intenses de la ville. Il est pratiquement impossible à ces habitants d'ouvrir une fenêtre, ni pendant la nuit ni pendant la journée, et il est préférable qu'ils passent la journée ailleurs.

Vous connaissez sans doute le phénomène physique de transmission des vibrations. Il arrive souvent que la fréquence émise par des moteurs de véhicules tournant au ralenti fasse vibrer les fenêtres des maisons devant lesquelles ces véhicules sont à l'arrêt, phénomène qui n'intervient pas, ou dans une moindre mesure, si la source de ces vibrations est mobile. Ajoutez à cela les bruits de freinage et d'accélération du régime moteur au démarrage, générant davantage de gaz d'échappement, et vous aurez compris pourquoi nous vous proposons d'améliorer la situation, partout où cela est possible, par la mise en service, peu coûteuse de feux clignotants orange pendant la période de trafic très restreint, de 23 h à 6 h 30, ou dans une autre fourchette d'heures jugée plus adéquate par les services compétents.

Cette méthode, en vigueur dans plusieurs villes de Suisse alémanique et à l'étranger, oblige les conducteurs à être attentifs aux carrefours et à adapter leur vitesse à la configuration des lieux pour évaluer la situation, si bien qu'au bruit occasionnel mais persistant et dérangeant se substitue le bruit qui passe, moins perturbant pour le sommeil, car assimilé à celui des anges qui passent. Cette solution peut être mise en place rapidement et pratiquement sans frais, puisqu'elle ne nécessite qu'un changement de la programmation électronique des feux.

Pour certains carrefours plus complexes, nous proposons d'étudier la mise en place progressive de feux dit «intelligents», par exemple ceux situés à l'angle de la rue des Eaux-Vives et de la rue William-Favre, qui sont rouges toute la nuit et qui passent au vert dès qu'une automobile arrive à vitesse raisonnable – à l'inverse des feux verts qui passent au rouge si la vitesse est excessive. Ces types de feux de signalisation nécessitent l'installation soit de boucles magnétiques enfouies sous le revêtement, soit de détecteurs optiques; par conséquent, leur coût ne justifie pas leur généralisation.

Nous demandons qu'un plan directeur soit établi par la collaboration entre les services municipaux et l'Office des transports et de la circulation (OTC). Nous proposons la mise en place rapide et à titre expérimental, donc suivie d'une évaluation, d'un système de feux clignotants dans un quartier de la ville à forte densité d'habitations anciennes, mal insonorisées, par exemple celui de Cluse-Rose-raie vu que les carrefours des rues Emile-Yung, Lombard, Micheli-du-Crest sont situés sous les fenêtres de l'hôpital. Ce dispositif pourrait faire partie intégrante du nouveau plan de circulation du quartier et d'écomobilité élaboré par les services de M. Ferrazino.

C'est la raison pour laquelle, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous prions d'accepter la motion et nous vous proposons son renvoi au Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Notre groupe, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), souhaiterait renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Que vous envoyiez la motion N° 21 au Conseil administratif ou à la commission de l'aménagement, je suis prêt à intervenir auprès de l'OTC pour examiner la démarche proposée, à titre expérimental, comme le souhaitent les motionnaires. Cependant, d'après les renseignements que j'ai déjà pu obtenir, je ne vous cacherai pas que l'OTC est quelque peu réticent par rapport au processus proposé, pour des questions de sécurité.

Pour ma part, je suis d'avis que, lorsqu'une panne intervient dans un quartier de la ville, cela fonctionne plutôt bien. Par conséquent, cela démontre qu'il est fort possible d'essayer, en tout cas de tester, cette démarche dans un périmètre – plutôt que dans un quartier, car il n'y a pas beaucoup de feux rouges dans les quartiers. Il faudrait prendre un périmètre avec les pénétrantes, pour examiner, dans un endroit considéré, les conséquences que cela peut avoir. Je pense qu'elles peuvent effectivement être bénéfiques, et – vous l'avez relevé tout à l'heure – certaines communes et certaines villes ont déjà expérimenté cette solution, avec un certain succès d'ailleurs.

Nous sommes donc prêts, de notre côté, à intervenir auprès de l'OTC pour essayer, avec son accord, de mettre sur pied cette expérience.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Pour cette motion, il me semblait qu'un travail de fond devait être exécuté par la commission de l'aménagement; mais, comme notre magistrat vient de nous dire qu'il va faire lui-même le nécessaire, nous la renverrons au Conseil administratif.

La présidente. Est-ce que vous retirez votre proposition de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, Madame Vanek?

M^{me} Marie Vanek. Oui, Madame la présidente, je retire ma proposition.

M. Michel Ducret (R). J'aimerais faire deux ou trois remarques sur cette motion. Bien sûr, pour les feux dits «intelligents», c'est très bien; ils se généralisent, d'ailleurs. Mais dans le cadre des «ondes vertes», par exemple, une telle mesure n'est guère possible. Je relèverai que l'arrêt aux feux engendre tout de même moins de nuisances sonores qu'un accident à un carrefour. Les feux ont l'avantage de ralentir le trafic, générant ainsi moins d'accidents, voire moins de morts, qui sont souvent nombreux dans les accidents nocturnes.

J'aimerais également faire remarquer que, jusqu'à 0 h 30 et dès 4 h 30, la circulation des TPG serait perturbée dans de nombreux carrefours à feux préférentiels. Il y a donc des limites assez grandes aux possibilités offertes – dans le système genevois, je le précise bien – pour de telles mesures, qui s'adaptent aux villes où il n'y a pas de gestion du trafic général comme nous la connaissons ici. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts aimeraient apporter une petite note dissonante concernant la motion N° 21; nous serons en effet une majorité du groupe à ne pas entrer en matière sur celle-ci.

Les raisons de notre refus sont les suivantes: d'une part, même si les feux clignotants, la nuit, représentent peut-être une amélioration, encore une fois, on crée des aménagements pour la voiture et on ne va pas à la source du problème, à savoir la diminution de la circulation en ville de Genève; d'autre part, nous pensons que les conducteurs ne sont pas encore assez sages pour pouvoir bénéficier de ce genre de feux clignotants orange, la nuit.

Nous pourrions peut-être entrer en matière pour de vrais feux «intelligents», c'est-à-dire des feux qui restent toujours rouges et qui ne deviennent verts qu'à

l'approche d'un véhicule. Ce serait un réel effort pour une meilleure régulation de la circulation. Cela engendrerait évidemment des frais supplémentaires. Alors, en l'état, je le répète, nous n'entrerons pas en matière.

M. Pierre Maudet (R). J'aimerais juste préciser une chose à l'endroit de mon collègue Ducret pour le rassurer, puisque nous ne sommes, de loin, pas les premiers à avoir essayé, voire à avoir étendu le système en question. Bâle, ville qui a également un système de régulation centralisée du trafic, a étendu le principe des feux orange à l'ensemble de la ville, la nuit – en accord avec les transports publics locaux. En l'occurrence, il n'y a pas eu de problème ou d'obstacle majeur.

J'aimerais aussi citer l'exemple d'un quartier, et plus particulièrement d'un carrefour, à Genève, qui fonctionne selon ce principe – parce que les feux sont tellement anciens que l'OTC a dû maintenir ce régime – c'est le carrefour de la rue Thalberg et de la rue des Pâquis. Renseignements pris cet après-midi encore, la police ne signale aucune recrudescence d'accidents, alors même que la rue des Pâquis est un axe assez fréquenté.

Je ne pense pas qu'il y ait d'indice permettant de craindre un plus grand nombre d'accidents dus à l'utilisation du système du feux orange.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Avec notre chef de groupe, nous avons décidé de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement, car il aurait été intéressant, pour le Conseil municipal, de connaître le résultat des auditions de responsables de la circulation, des transports publics, du Département de justice et police, de la gendarmerie, etc.

Lorsque j'étais au Grand Conseil, nous avons eu une intervention qui allait dans le même sens, pour que Genève s'équipe comme Lausanne. A Lausanne, en effet, les feux de nombreux carrefours deviennent orange à une certaine heure. Mais, comme l'a dit M. Ducret, l'affaire des «ondes vertes» remet en cause un certain nombre de principes.

Si nous renvoyions cette motion en commission, nous apprendrions des choses intéressantes suite à diverses auditions du Conseil administratif et des responsables de la circulation. Ce ne sera pas le cas, puisque nous la renverrons au Conseil administratif, qui va intervenir directement auprès du Département de justice et police et des transports. On nous dira juste que tel ou tel carrefour va devenir orange de telle heure à telle heure. Le Conseil municipal n'aura pas de réel débat sur le fond du problème, et c'est dommage, car il ne pourra pas répondre à la population sur un certain nombre de faits. Cela aurait également

Motion: carrefours sans nuisances sonores nocturnes

permis de convaincre, peut-être, ceux qui sont opposés à la motion. En la renvoyant au Conseil administratif, on va se retrouver avec deux carrefours bidon qui seront orange de minuit à 4 h du matin!

Personnellement, je regrette que la proposition de renvoi en commission ait été retirée.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais juste relever que M. Ferrazino a dit qu'au moment des pannes cela se passait plutôt bien. Moi, je n'ai jamais cru que les pannes étaient dues aux ordinateurs – prétexte qui est souvent donné. J'ai un grand respect pour les informaticiens et je suis certain qu'ils arriveront à résoudre les problèmes liés à un passage des feux tricolores à des feux clignotants orange, avec retour aux feux tricolores pendant les heures diurnes.

Pour une fois que le Conseil administratif nous propose de faire des économies en traitant directement le problème, laissons-le agir.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions des Verts et quelques abstentions des Verts et des radicaux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied une expérience pilote localisée à un quartier de la ville, afin d'obtenir des éléments concrets en vue de la modification du régime des feux de circulation dans le maximum de carrefours situés en ville, dans le sens d'un passage des feux tricolores aux feux orange clignotants et aux feux «intelligents», entre 23 h et 6 h 30 du matin.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de MM. Alain Fischer, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Jean-Pascal Perler, M^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Où sont les clés des zones piétonnes?» (M-22)¹.

PROJET DE MOTION

En Vieille-Ville, mais aussi à la place de l'Ile, depuis plusieurs mois, les chaînes (ou les bornes rétractables) fermant les zones et les rues piétonnes restent ouvertes après l'heure fatidique de 11 h 30. Alors que, depuis quinze ans au moins, nous connaissions le seul système efficace pour que les espaces piétonniers ne soient pas systématiquement l'objet de parking sauvage et de circulation nuisible, en quelques mois la gabegie s'est installée.

Est-ce le fruit de mesures adoucissantes contrastant avec l'extrême rigueur avec laquelle le Département de justice et police et des transports contrôle les mesures de stationnement qu'il édicte envers les deux-roues? Ou est-ce une nouvelle concession au GTE (Groupe transports et économie), auteur de l'initiative sur le libre choix des transports? Le problème n'est pas uniquement lié aux compétences des agents de ville, car cette nouvelle situation semble résulter d'un règlement de l'Etat qui, suite à la mise en place du macaron, obligerait à laisser accessibles en permanence les zones piétonnes, jour et nuit.

Les abus n'ont pas tardé à se produire, avec une régularité de plus en plus insistante et nuisible. Ils s'ajoutent à la situation, déjà anarchique, créée par une quasi-absence de contrôle en matière de stationnement, matin, après-midi et soir, sur tout le territoire urbain. Cette situation est incompréhensible et inacceptable.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur l'application d'un tel règlement;
- d'intervenir le plus rapidement possible pour mettre un terme à la gabegie actuelle en matière de circulation dans la Vieille-Ville;
- de rétablir au plus vite les moyens disponibles pour assurer la fermeture des chaînes et bornes dès 11 h 30, mesure qui était parfaitement acceptée par l'ensemble des riverains des rues de la Vieille-Ville ainsi que par les habitants.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Le texte de notre motion est toujours d'actualité. Nous avons déposé cette motion à la fin de l'automne, car, aux premiers rayons de soleil, les artisans et les commerçants de la Grand-Rue sortent

¹ Annoncée, 1385.

leurs stands, et la chaîne du bas de la Grand-Rue est ouverte alors que celle du haut est fermée. Dans la journée, ces personnes sont gênées par un ballet de voitures qui font l'aller et retour dans cette rue. Aujourd'hui, par exemple, les chaînes sont ouvertes en bas et en haut, de sorte qu'il y a une libre circulation dans la Grand-Rue.

C'est pour cela que nous demandons au Conseil administratif des explications sur l'application du règlement concernant les chaînes des zones piétonnes.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je remercie les motionnaires d'attirer l'attention sur le problème de la fermeture des zones piétonnes, parce que je suis intervenu plusieurs fois à propos d'une zone piétonne – votée par ce Conseil – qui ne se trouve pas dans la Vieille-Ville mais au bord de la plaine de Plainpalais et qui, aujourd'hui, est devenue une véritable autoroute et un parking sauvage! Personne ne s'occupe de mettre les chaînes, bien que le système soit installé; elles traînent par terre.

J'espère que le Conseil administratif, en recevant cette motion, fera également appliquer le règlement dans les autres secteurs de la ville qui sont touchés par le même problème.

M^{me} Diane Demierre (L). En raison des différents points soulevés dans cette motion, le groupe libéral se prononce en faveur du renvoi à la commission de l'aménagement, car il faudra apparemment procéder à diverses auditions.

M. Roman Juon (S). Madame la présidente, je propose que l'on renvoie cette motion à une autre commission, à celle des travaux, par exemple, ou à une autre, car je crois que la commission de l'aménagement est submergée de propositions. Tout passe par elle et très peu d'objets reviennent, car ses membres sont, comme nous, des amateurs, et non pas des professionnels. Ils n'ont pas beaucoup de moyens pour avancer plus rapidement. Je pense donc qu'il faudrait veiller à ne pas surcharger cette commission.

M. François Sottas (AdG/TP). Je réagis immédiatement aux propos de M. Juon. Je crois qu'il est mal informé de ce qui se passe à la commission

de l'aménagement, car elle ne siège pas de manière excessive et elle a toujours rendu ses rapports dans les délais impartis. C'est d'ailleurs la seule commission qui a des délais très restrictifs. Il n'y a donc aucune difficulté à ce niveau-là.

Cette motion traite d'un problème d'aménagement, et même si nous sommes des miliciens, comme le dit M. Juon, nous pouvons être assez efficaces dans ce domaine. En revanche, nous devons résoudre cette question des clés des chaînes que l'on ne trouve plus dans l'ensemble des secteurs, car elle ne se pose pas uniquement dans la Vieille-Ville mais aussi dans d'autres secteurs piétonniers de notre ville.

Ce renvoi en commission peut effectivement être efficace si on fait un inventaire des zones qui devraient être fermées après les livraisons, dans certains secteurs. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La proposition de renvoyer la motion N° 22 au Conseil administratif répondait à un objectif de rapidité. Comme l'a dit M. Lyon, cela fait déjà un certain temps qu'il y a des problèmes, et nous sommes d'avis qu'une décision rapide doit être prise.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que le Conseil administratif est le mieux habilité à prendre tout de suite une décision afin de régler ce problème, qui est avant tout, dans la Vieille-Ville, un problème de circulation et d'ordre à rétablir.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts sont aussi d'avis qu'il faut faire vite dans cette affaire. Je vous rappelle que, autrefois, c'était au Domaine public que revenait la gestion des clés, que les barrières étaient fermées, qu'il n'y avait pas de voiture dans les zones piétonnes ni sur certaines places, et cela grâce aux chaînes. Suite à la bisbille entre l'Etat et la Ville concernant les amendes, M. Hediger a décidé de laisser les chaînes ouvertes.

Nous voulons tout de suite revenir à la situation précédente pour éviter que les voitures n'aillent aux endroits où elles ne doivent pas. Maintenant, les automobilistes se sont donné le mot, il y a une voiture, puis deux, puis trois... c'est vraiment l'entropie qui augmente. Cette situation ne peut plus durer. Il faut donc fermer ces chaînes.

Il faut donc renvoyer cette proposition au Conseil administratif! (*Quelques applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En l'absence de mon collègue André Hediger, je dois bien admettre que les propos tenus par M. Perler reflètent une certaine réalité, à savoir que l'on ne peut pas créer des zones piétonnes si on ne se donne pas les moyens d'assurer leur fermeture aux automobilistes.

La question se pose et elle sera abordée tout à l'heure, avec la motion N° 25, qui propose de mettre en place des bornes rétractables. Le problème qui se pose est de savoir si le système actuel des chaînes, que nous connaissons et qui nécessite – vous l'avez relevé – l'intervention régulière des agents de ville, est encore adapté à une ville comme la nôtre. Personnellement, je n'en suis pas convaincu et je pense que des bornes rétractables, comme les deux qui ont été installées au pont de l'Ile – je crois que c'est le seul exemple en Ville de Genève – non seulement offrent une meilleure efficacité, mais encore représentent un système beaucoup plus flexible et plus facilement utilisable par les ayants droit.

On ne pourra pas remplacer en quelques semaines l'ensemble des chaînes qui donnent accès aux zones piétonnes par des bornes rétractables. Il convient, dans l'intervalle, de prendre un certain nombre de mesures pour s'assurer que seuls ceux qui y ont droit accèdent à ces zones, comme les véhicules de livraison ou d'urgence – ce qui n'est manifestement pas le cas. Si la motion N° 22 nous est renvoyée, je transmettrai vos différents griefs au responsable du Domaine public pour que les agents de ville puissent assurer, de manière beaucoup plus efficace, le respect des zones piétonnes, ce qui, il faut en convenir, ne se passe pas de cette manière actuellement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé à la majorité (3 abstentions).

La présidente. Cette motion sera donc renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- des explications sur l'application d'un tel règlement;
- d'intervenir le plus rapidement possible pour mettre un terme à la gabegie actuelle en matière de circulation dans la Vieille-Ville;

- de rétablir au plus vite les moyens disponibles pour assurer la fermeture des chaînes et bornes dès 11 h 30, mesure qui était parfaitement acceptée par l'ensemble des riverains des rues de la Vieille-Ville ainsi que par les habitants.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage» (M-23)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève entretient à grands frais un important parc automobile dont elle est propriétaire;
- que tous ces véhicules ne sont pas utilisés simultanément et en permanence;
- que les situations de crête des besoins pourraient être résorbées par un planning adéquat;
- que la signature de contrats Ville de Genève/auto-partage permettrait d'optimiser l'utilisation des véhicules concernés sur l'ensemble de la semaine, week-end compris;
- que la participation de la Ville de Genève au soutien d'une entreprise alternative dans le domaine des déplacements urbains serait un signe de soutien clair à une économie soucieuse de développement durable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'établir des contrats avec une entreprise d'auto-partage pour remplacer une partie de son parc automobile.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Au vu des nombreux véhicules que la Ville possède – nous remercions, à ce propos, ceux qui nous ont permis d'obtenir le bilan en réponse à la motion N° 321 – nous avons envisagé une autre manière de gérer la mobilité par l'auto-partage.

¹ Annoncée, 1385.

Motion: auto-partage

Ce ne sont évidemment pas tous les véhicules qui peuvent être concernés par cette mobilité, car beaucoup d'entre eux sont totalement spécifiques. Nous ne pourrions évidemment pas destiner à l'auto-partage des véhicules de pompiers ou des services funèbres.

En revanche, pour d'autres véhicules, il est tout à fait judicieux de pouvoir créer une synergie entre la Ville et des entreprises d'auto-partage. Pendant les crêtes d'utilisation, la Ville pourrait utiliser plus de voitures qu'elle n'en possède et, les week-ends, elle pourrait, à son tour, proposer ses véhicules aux utilisateurs de l'entreprise d'auto-partage. C'est un système qu'il faut, bien sûr, étudier, car nous n'avons pas en main les clés de cette possibilité.

Deuxièmement, il faudrait déjà exercer cet auto-partage à l'intérieur de la Ville de Genève. Les véhicules ordinaires devraient rapidement être réservés, par internet ou par téléphone, comme cela se fait dans les entreprises d'auto-partage, et non pas être attribués spécifiquement à un service. C'est un système tout à fait automatisé, avec des cartes d'utilisateurs. Actuellement, la technique permet d'utiliser des véhicules rationnellement, sans complication. Dans un premier temps, il faudrait tester ce système à l'intérieur de la Ville.

Par ailleurs, même si la planification est facile à faire, on doit aussi s'organiser pour regrouper certains déplacements. Cela éviterait des courses inutiles, ce qui est aussi dans notre intérêt.

D'autre part, cette action permettrait d'informer les citoyens et les habitants de la ville de cette possibilité d'auto-partage. On pourrait mener une campagne commune en Ville de Genève et signaler, par exemple, aux locataires de la Gérance immobilière qui n'ont pas de parking dans leur immeuble qu'il existe cette possibilité de voiture en auto-partage. Cela désencombrerait également les rues.

Il y a donc beaucoup de choses possibles et intéressantes à faire et, par là même, l'image de la Ville aurait aussi à y gagner.

M. Roger Deneys (S). Pour compléter les propos de M^{me} Künzler, je dirai simplement que l'auto-partage est une véritable solution, pratique et concrète, qui existe; elle n'est pas du tout utopique.

Je parle en connaissance de cause, puisque je dirige une entreprise d'une dizaine de collaborateurs et, bien que nous ne possédions pas de voiture, nous livrons du matériel informatique dans tout le canton, voire au-delà. Nous travaillons exclusivement avec l'auto-partage. C'est tout à fait possible, car c'est un système souple, pratique et qui ne nécessite pas de places de parking spécifiques, puisque nous pouvons prendre le véhicule adéquat au moment adéquat. Les voi-

tures en auto-partage sont localisées dans des emplacements particulièrement pratiques, notamment dans des parkings publics tels que celui de Plainpalais, de la Jonction, etc. C'est donc un système tout à fait réaliste et réalisable.

A mon avis, il serait intéressant d'étudier ce genre de démarche au sein de la Ville de Genève, car il est bien connu que, si des véhicules sont parfois nécessaires pour des déplacements à l'extérieur, ils ne le sont pas forcément en permanence quand les déplacements sont de courte distance.

Je pense que l'on peut soutenir cette motion en la renvoyant à la commission des finances.

M. Alain Marquet (Ve). Comme vous l'a dit M^{me} Künzler, cette motion permettrait, si elle aboutissait, de diminuer le nombre de véhicules et, par là même, l'énorme emprise des automobiles à usage privé sur l'espace urbain, puisque les véhicules en circulation le week-end pour les membres individuels pourraient être utilisés les autres jours de la semaine par les employés de la Ville. Je pense évidemment aux employés de la Ville qui n'utiliseraient pas les bicyclettes que nous nous proposons de mettre à leur disposition dans une motion que nous étudierons ultérieurement.

M^{me} Künzler a développé la possibilité, pour la commune, d'envisager une campagne d'information en faveur des moyens de transport alternatifs. Si cette campagne devait se faire, il est bien évident que nous parlerions d'abord des pieds, des vélos, des transports publics et ensuite de l'auto-partage, pour des raisons que je me dispenserai de vous expliquer.

Comme l'a dit M. Deneys, l'auto-partage est une philosophie. En Suisse et en Allemagne, un certain nombre de communes ont choisi de faire de cette solution le même usage qu'elles font pour les livres d'une bibliothèque. C'est enfin la possibilité pour plusieurs personnes d'utiliser un même objet en y ayant recours à des moments différents.

Et pourquoi ne pas mettre à profit, ultérieurement, les disponibilités de la Fondetec pour envisager un soutien, une garantie de déficit aux entreprises qui, de façon volontariste, choisiraient de s'engager sur cette piste, à la suite des propositions de la Ville? (*Brouhaha.*)

Préconsultation

M. Jean-Luc Persoz (L). Vous aurez compris que je ne partage pas l'enthousiasme des préopinants, mais, pour ne pas mourir trop idiot, je suis prêt à apprendre, surtout en ce qui concerne la logistique et l'organisation d'un parc de véhicules aussi important que celui de la Ville de Genève!

Motion: auto-partage

Cela étant, les libéraux soutiendront le renvoi de cette motion à la commission des finances, mais je tiens à rappeler et à souligner que, sauf erreur, il y a toujours sur le bureau de la commission des finances les motions N° 203 et N° 204, qui visent à regrouper les garages municipaux et à n'avoir plus qu'un seul interlocuteur en Ville en ce qui concerne les véhicules dits «standards», respectivement d'essayer d'améliorer la gestion de ce parc de véhicules, dont on sait qu'il est important.

Cela me paraît être, dans l'objectif d'une politique plus réaliste et plus facilement atteignable, un premier pas qu'il nous faudrait tenter de faire avant d'aller aussi loin que l'idée développée par les motionnaires, par l'intermédiaire de la motion N° 23. Les libéraux soutiendront, je vous le répète, le renvoi de cette motion à la commission des finances.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je pense que le système d'auto-partage est un doux rêve dans le cadre d'une administration, divisée en départements et en services, à laquelle, je vous le rappelle, on demande d'être le plus efficace et le plus rapide possible et de répondre aux besoins du public dans les meilleurs délais.

Nous n'avons rien contre les rêves et nous pensons également, au sein du groupe DC, qu'il serait intéressant d'étudier les pistes possibles. C'est pour cela que nous préconisons le renvoi de cette motion à la commission des finances.

M. Roger Deneys (S). Je dirai quand même, sur le côté irréaliste de cette proposition que, si l'on imagine un conseiller administratif devant s'occuper des réservations de tous les véhicules d'auto-partage à la disposition de l'administration publique, cela risque en effet d'être assez difficile.

Mais il est vrai que l'on parle régulièrement de réformes de l'administration publique, de *New Public Management*, par exemple, et en tout cas d'une certaine autonomisation des services. Dans cette mesure, un service autonome peut tout à fait gérer lui-même ses besoins supplémentaires ponctuels de véhicules. Ce n'est pas du tout utopiste; il s'agit de besoins précis, ponctuels et occasionnels.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux mots, Madame la présidente, pour rappeler que toute mesure visant à réduire le nombre des véhicules en Ville de Genève doit être examinée avec la plus grande attention, et celle qui est proposée ici en est une.

Bien évidemment, dans ce cadre-là, les collectivités publiques, et plus particulièrement la Ville de Genève, seraient bien inspirées de montrer le bon exemple plutôt que le contraire, ce qui, il faut le reconnaître, est encore le cas aujourd'hui.

On l'a dit tout à l'heure, ce qui est proposé ici, l'auto-partage, est une mesure positive. Est-elle réalisable au sein du parc automobile de la Ville, sachant que ce parc est surtout constitué de véhicules utilitaires – comme M^{me} Künzler l'a rappelé? Peut-être. Je n'ai pas fait l'analyse. Il existe d'autres démarches; j'en proposerai un certain nombre. L'une d'elles, que l'on appelle le covoiturage, est d'ailleurs à l'examen. Une expérience sera tentée dès le 22 septembre de cette année – le choix de cette date n'est pas innocent, puisqu'il correspond à la journée sans voitures de l'année 2000. Nous sommes en train de réfléchir à la mise en place de cette journée et nous souhaitons développer un certain nombre d'expériences à cette occasion. Celle concernant le covoiturage en est une. Je suis en discussion avec les TPG, notamment, pour voir dans quelle mesure des propositions pourraient nous être faites, afin d'encourager les fonctionnaires de la Ville de Genève, qui obtiendraient des abonnements annuels à tarif préférentiel, à ne pas utiliser leur voiture et à se rendre à leur lieu de travail en utilisant les transports publics. Il y a toute une série de démarches qui peuvent être faites, et je crois que ce n'est qu'en les conjuguant les unes aux autres que l'on arrivera véritablement à des résultats quantifiables.

M. Lathion parlait de rêve tout à l'heure. Si ce débat avait eu lieu il y a dix ans, peut-être auriez-vous dit que nous étions dans l'utopie la plus totale. Aujourd'hui, je vois que c'est le rêve et je vous dirai que je préfère, pour ma part, rêver aujourd'hui, pour éviter d'avoir à cauchemarder demain. (*Applaudissements.*) Et c'est précisément en prenant de telles mesures que nous y arriverons!

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion est une bonne proposition.

S'il s'agit d'un rêve, il appartient déjà partiellement au passé, Monsieur Lathion. Certains services de la Ville, et c'est tout à leur honneur, mettent déjà des camionnettes à la disposition des clubs sportifs ou autres organisations. Si j'ai bien compris, il s'agit simplement d'étendre et d'universaliser cette mesure intelligente.

C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) la soutiendra.

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Ferrazino a des accents de Martin Luther King parfois...

La présidente. Adressez-vous au bureau, Monsieur Lathion!

M. Jean-Charles Lathion. Je réponds aussi à M. Ferrazino, puisqu'il m'a interpellé. Je souhaite quand même dire que, comme le groupe démocrate-chrétien l'a précisé tout à l'heure, nous sommes pour le renvoi de cette motion à la commission des finances, mais nous espérons que nous aboutirons à des solutions réalistes et que les pistes ne vont pas encore entraver les services auxquels on demande de plus en plus. C'était le sens de mon intervention.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à la majorité (quelques oppositions et abstentions radicales).

8. Motion de MM. Alain Marquet, Roman Juon, M^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Mise en place de bornes rétractables» (M-25)¹.

PROJET DE MOTION

Dans les zones piétonnes, et notamment dans la Vieille-Ville, les rues piétonnes sont fermées dès 11 h 30. Depuis de nombreuses années, les zones piétonnes étaient fermées par des chaînes mises en place en fin de matinée par les agents de ville, puis ouvertes le matin pour permettre l'accès aux livraisons et aux ayants droit.

Ce système hors du temps, indépendamment du fait qu'il n'est pas plus pratique qu'esthétique, pose de multiples problèmes: accès en dehors des heures d'ouverture pour des cas urgents, ou tout simplement inadaptation aux nouvelles dispositions mises en vigueur: nouvelles dispositions réglant le trafic et le stationnement dans les zones résidentielles et introduction des macarons réglant le stationnement dans les zones d'habitation.

Depuis de nombreuses semaines, les chaînes ne sont plus mises en place, ce qui provoque des abus et des nuisances dans la Vieille-Ville, notamment la nuit. Le parcage sauvage pose d'importants problèmes de sécurité: dans la situation actuelle, il serait impossible aux véhicules d'urgence (ambulances et pompiers) d'accéder à la Vieille-Ville.

¹ Annoncée, 1385.

De nombreuses municipalités, des villes et même des villages, tels que Nernier, par exemple, ont résolu le problème d'accessibilité aux zones piétonnes par la mise en place de bornes rétractables utilisables par les ayants droit.

Les particularités de la Vieille-Ville de Genève permettraient, sans grands investissements, la mise en place de telles bornes pour régler l'accès à la Vieille-Ville aux seuls ayants droit. Une solution d'autant plus facile à mettre en application que l'accès à la Vieille-Ville est limité par quelques rues seulement. Il est incompréhensible que de telles solutions – simples du point de vue de la mise en place, efficaces, ne demandant pas d'importants investissements et surtout réduisant les frais d'intervention des agents de ville – ne soient pas encore mises en place pour répondre aux problèmes de sécurité et de mise en valeur de la Vieille-Ville, qui mérite mieux que la gabegie régnant actuellement en raison du laxisme des autorités cantonales et municipales.

En conséquence, le Conseil municipal demande au Conseil administratif la mise en place de bornes rétractables pour régler l'accès à la Vieille-Ville du trafic motorisé.

M. Alain Marquet (Ve). Cette motion est bien évidemment reliée à la motion N° 22, que nous venons de traiter et qui demande la remise en place des chaînes. Comme l'a dit M. Ferrazino, cette remise en place des chaînes ne pourrait être considérée, dans un premier temps, que comme une mesure transitoire, avant d'aboutir au système des bornes rétractables, qui serait idéal à bien des titres.

J'aimerais aller plus loin dans le sort qui devrait être réservé aux chaînes actuellement en usage. Il est vrai que, si elles ont pu nous paraître, à un certain moment, une panacée au problème de circulation abusive dans certains endroits, la non-régularité de l'entretien et de la mise en place de ces chaînes a pu aussi constituer une certaine forme de danger pour les piétons ou les enfants qui courent, notamment lorsqu'elles sont en place, qu'elles soient ouvertes ou fermées à ce moment-là, d'ailleurs. Lorsqu'elles ne sont pas fermées, elles ont tendance à induire les piétons en erreur, car, se croyant protégés par le seul qualificatif de zone piétonne, ceux-ci auront une propension bien naturelle à être moins attentifs au danger d'un véhicule pouvant surgir de façon totalement inopinée. Finalement, comme cela a été mentionné tout à l'heure, ces chaînes représentent aussi une charge de travail pour ceux qui doivent quotidiennement les ouvrir et les refermer manuellement, quand cela est fait, bien entendu.

Notre proposition vise donc à amener Genève à adopter ce qui se fait de plus pratique, de plus fiable et de plus sécurisant actuellement, c'est-à-dire un système plus adapté à la situation actuelle, comme le disait M. Ferrazino tout à l'heure. Je

ne vous citerai pas les nombreuses villes européennes qui ont déjà opté pour ce système, mais j'ai moi-même pu constater récemment à Amsterdam et à Lyon que les bornes rétractables sont en usage.

J'entends déjà hurler ceux qui vont parler d'entrave, d'atteinte à l'esthétique. Ce sera inévitable. Mais je ne crois pas que ce soit vraiment le cas, car ces bornes rétractables permettraient, si elles étaient adoptées, de rendre vraisemblablement beaucoup plus serein le passage dans les zones piétonnes. En effet, à ce moment-là, seuls les réels ayant droit pourraient y circuler, à une vitesse naturellement très réduite. Ces bornes rétractables permettraient en outre de dispenser les préposés, actuellement chargés de cette tâche, de la fermeture et de l'ouverture des dites chaînes, mais aussi de la surveillance et de la répression des contrevenants. Finalement, et surtout – cela me paraît très important – ces bornes libéreraient la ville de toute la débauche inesthétique de panneaux de recommandations et d'interdictions de stationnement en tous genres, qui, actuellement, polluent de façon très lourde la vision du décor urbain, notamment des éléments architecturaux qui nous sont chers.

C'est donc avec sérénité que nous proposons l'étude de cette mesure, à laquelle nous tenons pour des raisons de qualité de vie en ville, de qualité de l'air aussi, et parce qu'elle permettrait de limiter le champ d'action de ces fameux 12 ou 17% d'automobilistes – auxquels je fais souvent référence – qui ne se plient pas, peu, voire jamais, aux règles ordinaires de la circulation et du stationnement. Ces inconscients persistent à considérer que le centre-ville est le lieu idéal de leur rodéo irresponsable et mettent ainsi délibérément et régulièrement en danger la sécurité, la santé, la vie et l'environnement de leurs concitoyens.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Je m'étonne toujours que le respect des lois et leur application soient, selon les cas, très élastiques, voire inexistantes. Par exemple, en ce qui concerne les chiens, en cas de désobéissance, telle que des «papattes» dans le gazon, on est intraitable. C'est toujours «grave» bien sûr! Par contre, pour les infractions des automobilistes, généralement récidivistes, on ferme les yeux, on laisse faire. Il suffit de voir le nombre de voitures sur les trottoirs sans «papillon» sur le pare-brise.

A ce sujet, j'aimerais signaler qu'à la rue du Perron des ambulanciers appelés en urgence pour un problème cardiaque ont été retardés dans leur intervention parce qu'il y avait trois voitures stationnées sur le trottoir, devant la chaîne! Ils ont dû monter au pas de course en haut du Perron avec 70 kilos de matériel et redescendre en portant le malade en plus!

Il faut savoir que, lorsque des voitures stationnent devant les chaînes, l'ambulancier doit faire appel à la police, qui vient faire le constat et ensuite

donne l'ordre à la déménageuse d'enlever les véhicules. Résultat: perte de temps de quarante minutes. Vous avez le temps de claquer tranquille! En cas d'incendie, on peut imaginer le pire!

Il faut absolument punir sévèrement tout automobiliste qui parque son véhicule sur un trottoir et mettre une signalisation «danger» devant les chaînes.

M. Roman Juon (S). C'est en tant que président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville que je prendrai la parole, Madame la présidente. Il y a des bornes rétractables en l'Ile, et tout un chacun peut aussi aller voir comment cela fonctionne du côté jet d'eau.

Cette motion traite d'une affaire assez urgente, car, si l'on prend l'exemple de la promenade Saint-Antoine, on peut malheureusement constater qu'elle est quasiment devenue un parking permanent, surtout du côté de la place Franz-Liszt. Ce serait l'endroit idéal pour installer une première borne rétractable, et la deuxième pourrait être posée à l'entrée de la rue Saint-Léger.

Par ailleurs, je vous signale qu'à la rue Saint-Léger, sous le pont dit «de l'Athénée», un panneau indique clairement que les véhicules ne peuvent plus entrer dans la Vieille-Ville, sauf ceux munis d'un macaron, à partir de 20 h. Mais, même en ne roulant qu'à 10 km/h, il est quasiment impossible de le voir depuis votre voiture. Ce système de panneau ne fonctionne pas. Nous souhaiterions donc, en attendant que ces bornes soient installées, que les panneaux soient plus grands, plus lisibles, même si ce n'est pas très esthétique, afin que les gens sachent ce qu'ils ont le droit de faire ou de ne pas faire. Et ce serait également bien utile pour la promenade Saint-Antoine.

Depuis plusieurs années, suite à nos propositions, nous discutons souvent de circulation dans la Vieille-Ville avec les gendarmes du poste du Bourg-de-Four. A l'unanimité, ceux-ci souhaitent qu'il y ait des fermetures physiques, telles que des bornes rétractables ou des chaînes. Ce serait un gain de temps, car, pour l'instant, les gendarmes ont l'impression de faire du travail de singe. Ils mettent des amendes, mais les automobilistes s'y sont habitués – même à celles de 100 francs – cela fait partie de leurs frais généraux. Ils ne respectent plus rien.

C'est la raison pour laquelle il faudrait prendre des mesures tout de suite, dès le printemps, car, avec les touristes qui vont arriver, ce ne sera vraiment pas triste!

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). Nous venons d'assister à un déferlement contre les automobilistes. J'imagine bien que, pour une partie de l'assemblée, ces gens bornés doivent être enchaînés. (*Rires.*)

Motion: bornes rétractables

J'aimerais, pour cette motion concernant les bornes rétractables, constater d'abord qu'une grande partie des motionnaires n'ont certainement pas encore utilisé, réellement, celles qui, prétendent, fonctionnent en ville. En effet, les bornes rétractables, notamment au quai de l'Ile, qui donne accès à la Banque cantonale, à certains commerces et à une école privée, ne fonctionnent que très difficilement. Au contraire, il a fallu mettre des piquets supplémentaires pour essayer de restreindre le trafic. Je n'ai pas voulu le dire tout à l'heure, lorsque l'on parlait des chaînes, mais, pour ma part, je pense que si l'on a véritablement le souci des piétons, et non pas celui de chasser l'automobiliste, le système des chaînes... si archaïque soit-il... est préférable, car, lorsque la chaîne est fermée – comme dirait M. de La Palice – on est au moins sûr qu'il n'y a pas de véhicule! Avec les bornes rétractables, on ne sait jamais si elles s'ouvrent, si elles se ferment, si elles fonctionnent ou non. Vous aurez beaucoup plus d'ennuis que vous ne le croyez.

Le système des bornes rétractables est peut-être fiable: ce sont sans doute d'autres mécanismes qui sont utilisés dans d'autres villes. Pour l'instant, ce système est installé à grands frais, alors que la motion le déclare bon marché, «efficace», «réduisant les frais», etc. Tout cela n'est que billevesées. On peut avoir ce système, si vous le voulez, mais il coûtera cher et il n'est, pour l'instant, pas fiable. Nous attendons de voir, par exemple en l'Ile, si ce système fonctionne réellement.

Enfin, je m'étonne un peu de cette volonté d'éviter aux agents de ville d'avoir à ouvrir les chaînes le matin puis à les refermer, c'est-à-dire d'effectuer deux manipulations par jour, alors qu'ils seront certainement bien plus dérangés lorsqu'il y aura des bornes.

En réalité, la motion N° 25, comme les autres, vise un autre but, à savoir supprimer totalement, ou presque, la circulation en ville ou dans certaines zones de la ville. Je pense qu'il faut alors le dire franchement, demander que le conseiller administratif en charge de l'aménagement réalise un plan, qu'il le soumette, selon des procédures actuellement en vigueur ou selon d'autres procédures à venir si la loi est modifiée. Je suis d'avis que de se lancer dans des expérimentations relativement hasardeuses et chères n'est pas la bonne méthode.

Pour ces raisons, le groupe radical, pour l'instant – ce qui ne veut pas du tout dire qu'il est opposé à l'installation d'espaces piétonniers – se refuse à accepter cette motion, d'autant plus que, de toute façon, que l'on choisisse des bornes ou des chaînes, vous aurez des panneaux d'interdiction ou d'autorisation de circuler, parce que c'est la loi. Lorsque M. le conseiller municipal Roman Juon fait allusion à une partie de la promenade Saint-Antoine transformée en parking, il n'a sans doute pas bien regardé les plaques et les modèles des véhicules. S'il l'avait fait, il se serait aperçu que ce sont ceux que cette motion appelle des «ayants droit» qui circulent très souvent à cet endroit. Les voitures en question

ont des macarons. Moi aussi, je me suis un peu étonné, parfois, du nombre de voitures qui stationnaient là; il m'arrive en effet d'utiliser ce bout de promenade. En fait, je me suis aperçu que ce sont souvent des voitures autorisées.

Vous aurez, en réalité, avec les bornes, un afflux d'ayants droit. Personnellement, tant qu'il n'y aura pas une interdiction généralisée de circuler, je préfère, même s'il est archaïque, le système des chaînes, bon marché, efficace et qui a fait ses preuves.

Je rappellerai à M^{me} la conseillère municipale Isabel Nerny que, si des voitures obstruent réellement le passage, il est toujours possible de les faire enlever. Il se trouve que la maréchaussée désire beaucoup gagner de l'argent comme cela et... (*Remarque de M^{me} Nerny.*) ... dans le quart d'heure ou les vingt minutes qui suivent, l'intervention a lieu. M^{me} Nerny devrait le savoir.

M^{me} Diane Demierre (L). Comme l'a dit M. Marquet tout à l'heure, en raison de la proximité de la motion N^o 22, que l'on a traitée précédemment, le groupe libéral souhaite que cette motion soit renvoyée à la commission de l'aménagement.

M. François Sottas (AdG/TP). Effectivement, le problème de la fermeture des chaînes se pose, en particulier, dans le périmètre de la Vieille-Ville. Il serait préférable de réfléchir à la question d'une manière plus globale, de considérer toutes les zones piétonnes de notre ville et de voir s'il est plus efficace d'y installer des bornes.

L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) propose donc de renvoyer cet objet à la commission des travaux.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Parmi toutes ces remarques, toutes ces opinions, je suis simplement curieux de savoir si les habitants de la Vieille-Ville auront une télécommande pour faire descendre ou monter leurs bornes! Etant donné que cela devient un privilège d'habiter ce quartier, ne faudrait-il pas déjà prévoir un tel système, car les conseillers d'Etat et les conseillers administratifs auront sûrement une petite télécommande pour actionner la borne, lorsqu'ils se rendront dans un bâtiment de la Vieille-Ville?

Cela nous éviterait de recevoir, dans quelque temps, une motion concernant les privilèges. Quelle sera la réponse sur cette affaire? Il serait intéressant qu'une motion propose que le Conseil municipal ait un logement à la Vieille-Ville; nous serions au paradis!

M. Pierre Reichenbach (L). Je pense que M. Lescaze a vu juste et a dit juste.

Concernant les bornes rétractables du quai de l'Île, financées en partie par la Banque cantonale, je peux vous dire qu'elles fonctionnent difficilement. En fait, il ne faut pas grand-chose pour qu'elles tombent en panne, puisque le froid rend leur fonctionnement problématique. Il a fallu installer un système de chauffage pour qu'elles descendent. (*Rires.*) Une fois le système de chauffage installé, que se passera-t-il en cas de panne d'électricité? A la limite, le système très simple des chaînes me convient particulièrement.

Alors, que se passe-t-il aujourd'hui? Il y a tout de même des agents qui sont chargés de fermer et d'ouvrir ces chaînes! Hier soir, à la commission de l'informatique, lorsque nous avons auditionné M. André Hediger, nous nous sommes étonnés de la non-responsabilité des agents de ville pour ce qui est de mettre des contraventions. M. Hediger nous a rassurés en nous affirmant que tout allait changer et que la Ville allait pouvoir sévir. Pour les problèmes de circulation en ville – et Dieu sait s'il y en a – il faudrait tout de même que la loi soit appliquée et que les contrevenants soient punis! Allez au boulevard Carl-Vogt. Bien qu'il y ait plusieurs parkings, les voitures sont garées, la plupart du temps, sur trois files, et je n'ai jamais vu un agent de police mettre des contraventions. A un moment donné, il faudrait tout de même intervenir. Ce ne sont pas les chaînes qui vont résoudre les problèmes.

M^{me} Nerny parlait tout à l'heure d'une ambulance qui n'avait pas pu passer à cause de voitures stationnées devant des chaînes. Il y a huit ou dix ans, nous avons déjà soulevé ce problème dans la Vieille-Ville. Et rien n'a été fait!

Je pense qu'il faut demander au Conseil administratif d'intervenir, avec la plus grande des vigueurs, non pas pour installer des dispositifs techniques qui coûtent, au demeurant, fort cher et qui ne sont pas fiables, mais pour qu'il fasse tout simplement appliquer la loi. Lorsqu'on devra voter les crédits de construction de ces fameuses bornes rétractables, qui, je vous le rappelle, s'enfoncent dans le sol et mesurent environ 1,5 m de hauteur – quand on inclut le mécanisme à installer – il faudra tenir compte de leur entretien: je trouve que la dépense est excessive pour des contrevenants! Il faut absolument faire observer la loi, sévir quand c'est nécessaire et mettre les voitures à la fourrière quand c'est indispensable. Le Conseil administratif doit y veiller. Je vous remercie.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour toutes les raisons invoquées, notamment par les motionnaires, mais également pour les doutes émis par nos collègues de l'Entente, nous, groupe DC, pensons qu'une étude est nécessaire et nous préconisons un renvoi à la commission de l'aménagement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition du groupe radical et de quelques libéraux et une abstention AdG/TP).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions).

9.a) Interpellation de M. François Sottas: «Parcage «gratuit» au centre-ville?» (I-6)¹.

9.b) Interpellation de M. François Sottas: «Parcage sauvage sur les pistes cyclables devant la gare des Eaux-Vives» (I-7)².

M. François Sottas (AdG/TP). Madame la présidente, mes deux interpellations traitent du même sujet: le parcage sauvage. Lorsque je parle de parcage gratuit, je parle en fait du parcage sauvage.

La présidente. Vous allez donc enchaîner vos deux interpellations, puisqu'on est dans les chaînes? (*Rires.*)

M. François Sottas. Effectivement, Madame la présidente, je vais les enchaîner, puisqu'elles traitent du même sujet.

Je commence par le parcage au centre-ville. Je me réfère en particulier au secteur des Rues-Basses, qui est un site destiné aux transports publics et aux piétons, dont l'accès est autorisé aux véhicules de livraison jusqu'à 11 heures. Depuis un certain temps, on peut constater – je peux le dire, puisque j'y passe régulièrement, étant donné mon emploi – que, même après 11 h, après le départ des livreurs...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Sottas. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, si vous voulez bavarder, veuillez sortir de la salle, sinon laissez parler M. Sottas et écoutez-le!

¹ Annoncée, 1130.

² Annoncée, 1130.

M. François Sottas. Merci, Madame la présidente. On peut donc constater que, même après 11 h, le site des Rues-Basses est envahi de voitures et que le parcage sauvage s'organise, même aux endroits destinés aux arrêts des TPG, rendant l'accès aux bus et aux trams difficile pour les utilisateurs. Mon interpellation concerne particulièrement un de nos collègues, puisqu'il a été chargé de ce problème par les TPG.

Il faut que nous réfléchissions à ce problème et que nous sachions où nous en sommes des discussions avec l'Etat concernant les compétences des agents de ville, suite à la votation populaire de juin dernier. Mon interpellation est destinée à M. Hediger, chargé de ces discussions. Mais ce dernier étant malheureusement absent aujourd'hui – ce que je regrette – il ne pourra pas nous tenir au courant de l'évolution de ce dossier. Pour ma part, je pense qu'il n'y a que les agents de ville qui puissent régler cette situation.

Ma deuxième interpellation concerne la piste cyclable située en face de la gare des Eaux-Vives et qui est systématiquement envahie de véhicules. Elle est donc inutilisable pour les cyclistes; aussi, je me demande à quoi elle sert et pourquoi nous l'avons réalisée. Elle est à peine marquée sur le sol et ne sert qu'au parcage sauvage, alors que des places de parc en épi sont prévues juste devant celle-ci. Nous réalisons des pistes cyclables qui ne sont pas respectées par les automobilistes. Il faut absolument que les agents de ville interviennent systématiquement à ces divers endroits, car il n'est plus possible de continuer de cette manière.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En l'absence de mon collègue Hediger, je dirai deux mots au sujet des questions qui ont été posées et qui concernent les agents de ville.

Il est vrai que, depuis novembre 1998, sauf erreur, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral sur la question, les agents de ville n'ont plus la compétence de dresser des contraventions, puisque la convention liant l'Etat et la Ville a été considérée comme caduque par ce même tribunal. Vous avez fait allusion à la votation de juin dernier, votation constitutionnelle, et, depuis lors, il convenait de rédiger une loi en application des nouvelles dispositions constitutionnelles.

Comme l'Etat ne saisissait pas le Grand Conseil d'un projet de loi allant dans ce sens, certains députés l'ont fait. Il existe donc un projet de loi, qui est en ce moment à l'examen de la commission judiciaire du Grand Conseil et qui devrait, je l'espère, revenir en séance plénière d'ici quelques semaines, afin que cette compétence soit donnée aux agents de ville. Mais, aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas.

M. Reichenbach a fait allusion aux déclarations de mon collègue Hediger devant la commission de l'informatique, sauf erreur. Je le confirme, nous restons optimistes, dans la mesure où ce projet de loi non seulement est à l'examen de la commission judiciaire du Grand Conseil, mais semble également recueillir une majorité en sa faveur pour que, enfin, on redonne aux agents de ville les compétences qui étaient les leurs, voire qu'on les amplifie. En effet, et j'en terminerai par là, nous sommes dans une situation un peu paradoxale sur cette question, comme sur beaucoup d'autres qui touchent la gestion du domaine public de la Ville de Genève: d'un côté, le Canton a des compétences mais n'a pas forcément la volonté d'agir et, de l'autre côté, la Ville a la ferme volonté d'agir mais n'en a pas les compétences. Par conséquent, il serait temps que celle-ci puisse les obtenir, afin que les nombreux problèmes que vous avez évoqués tout à l'heure puissent être véritablement du ressort de la municipalité, ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Lorsque nous intervenons auprès du Département de justice et police et des transports pour que des mesures énergiques soient prises dans le sens de ce que vous disiez, Monsieur Reichenbach, afin que, lorsque nous avons décidé d'un certain nombre d'aménagements et qu'ils ne sont pas respectés par les utilisateurs, la police intervienne, on nous répond, assez régulièrement et assez systématiquement, que la police est appelée à beaucoup d'autres tâches prioritaires et qu'elle n'a, malheureusement, ni le temps ni les moyens de s'en occuper. Par conséquent, c'est une raison supplémentaire pour que les agents municipaux, qui, eux, ont le temps et ont précisément pour objectif d'assurer ces dispositions, puissent le faire, ce qui, je l'espère, sera bientôt admis.

Les interpellations sont closes.

10. Interpellation de M. Roman Juon: «Le minibus de la Vieille-Ville et le petit train sont-ils complémentaires?» (I-8)¹.

M. Roman Juon (S). Tout le monde connaît le minibus de la Vieille-Ville ainsi que les nombreux petits trains qui circulent aussi bien dans la Vieille-Ville que sur les quais. D'ailleurs, d'autres projets vont certainement fleurir ces prochaines années.

Comme le petit train de la Vieille-Ville fait un circuit régulier, je me demande s'il ne serait pas possible de contacter les personnes qui en sont responsables,

¹ Annoncée, 1130.

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

afin de trouver un accord pour que les porteurs d'un abonnement ou d'un billet des TPG qui se rendent dans la Vieille-Ville puissent l'utiliser au même tarif, plutôt que de payer les cinq francs que coûte officiellement le circuit.

C'est une idée que je lance comme cela. Vous en faites des choux et des pâtés, vous en discutez si vous le voulez, mais cela donnerait aux personnes qui habitent sur le circuit et qui entendent dix ou vingt fois dans la journée: «Ici est né l'historien un tel, ou le médecin je ne sais pas quoi» une petite compensation aux nuisances qu'ils subissent.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

11. Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de l'adoption des principes d'aménagement concernant le périmètre formé par les parcelles N^{os} 1546, 1549, 3533, 3545 et 3546 (section Petit-Sacconnex) situées 30, 32, 34 et 36, avenue de Châtelaine (PR-31).

La proposition de résolution qui vous est soumise est destinée à servir de référence d'aménagement pour le périmètre formé par les parcelles N^{os} 1546, 1549, 3533, 3545 et 3546.

L'ensemble du périmètre d'une surface de 5435 m² (y compris le chemin de desserte parcelle N^o 3546) est situé en zone 5A (villas), développement 3. Les parcelles sont occupées par quatre villas construites pendant la première décennie de ce siècle et n'ont pas aujourd'hui une valeur patrimoniale reconnue par les commissions et services cantonaux compétents, toutefois chaque demande de démolition devra être examinée en temps voulu.

Le périmètre est délimité au sud par l'avenue de Châtelaine, à l'ouest et au nord par le parc des Franchises et les bâtiments de l'ancienne école d'horticulture et à l'est par une petite zone de villas constituée d'une quinzaine de parcelles situées à l'angle de l'avenue de Châtelaine et de la route des Franchises.

Les principes d'aménagement proposés servent aussi de schéma directeur de référence pour la proposition de délibération concernant la demande préalable N^o 17324/2, déposée sur la parcelle N^o 1546, 34, avenue de Châtelaine (voir proposition N^o 32). Sur cette parcelle, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a été saisi d'une requête, demandant l'application des normes de la zone de fond 5A, avec une surface de plancher habitable correspondante à 40% de la surface du terrain.

Une zone de développement résiduelle et anecdotique

La situation géographique, l'exiguïté du périmètre et son environnement font de cette partie de la zone de développement un secteur résiduel qui nécessite un choix urbanistique unificateur, entre les différentes parties de ce quartier.

Le parc des Franchises est actuellement le seul espace vert et public d'importance de cette partie de la ville. Il est entouré par les quartiers très denses des Charmilles, Soret-Liotard et Vieusseux, ainsi que par les secteurs industriels bordant la rue de Lyon et l'avenue des Franchises.

La fréquentation de ce parc par toutes les classes d'âge témoigne de l'intérêt qui lui est accordé par la population des quartiers de la rive droite. Cet équipement joue par conséquent un rôle majeur qui ne pourra que s'accroître en raison des potentialités à bâtir des environs. Ce parc pourra être mis en relation avec l'espace de verdure envisagé à la place de l'actuel stade des Charmilles.

Le quartier de villas situé à l'angle de l'avenue de Châtelaine et de la route des Franchises constitue avec le secteur Bourgogne-Soret, le dernier périmètre resté en zone de villas (5A) sur la rive droite. La conservation de ces deux secteurs de villas se justifie par la volonté de préserver un poumon de verdure nécessaire pour restituer un certain équilibre après les fortes densifications intervenues dans les quartiers environnants.

Il est en outre à signaler que la plupart des villas de l'avenue de Châtelaine sont contemporaines aux quatre situées en zone de développement.

Le système de desserte de l'ensemble du secteur est constitué par des chemins privés en copropriété qui trouvent leur débouché sur le réseau principal à partir de la route des Franchises ou de l'avenue de Châtelaine. Ainsi, l'analyse morphologique du tissu (taille, organisation du parcellaire et type de bâti pavillonnaire) fait apparaître que l'ensemble du secteur forme un tout homogène. En revanche, le plan de zone impose une différenciation légale et rend la zone de développement 3 anecdotique pour ce périmètre.

La proposition du Conseil administratif

Plusieurs facteurs liés à l'analyse de la situation existante et future du quartier conduisent vers l'application des normes de la zone de fond 5A plutôt que celles de la zone de développement 3. Les arguments, spécifiques à ce secteur et non applicables à d'autres périmètres de la zone de développement, sont les suivants:

- la volonté de freiner l'urbanisation d'une partie de la ville déjà très dense;
- le renforcement de la perception du parc des Franchises comme espace ouvert et libre de constructions en évitant de l'enfermer avec des bâtiments de hauts gabarits qui constitueraient une barrière visuelle;

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

- la volonté de limiter le tissu dense de la ville à la hauteur de la route des Franchises;
- la nécessité de faire prévaloir des éléments qualitatifs et spécifiques au site à des facteurs quantitatifs (et peu probables) qui auraient permis la construction de quelques dizaines de logements collectifs supplémentaires, mais exposés aux nuisances sonores de l'avenue de Châtelaine;
- l'intérêt à conserver l'homogénéité de l'ensemble du quartier des villas situé sur cette artère. Nous constatons que l'indice d'utilisation du sol de plusieurs parcelles adjacentes au périmètre concerné par la zone de développement 3 est déjà aujourd'hui supérieur à la moyenne de densité de la zone villas. Les parcelles N^{os} 1551, 1552, 1553, 3486, 3498 et 3532 ont des indices supérieurs à IUS = 0,25. Ces parcelles sont donc relativement stables vu le peu de possibilités d'évolution du bâti actuel dans son occupation du sol et dans sa volumétrie. Mis à part des petites adjonctions possibles, des projets de transformations importants nécessiteraient un regroupement parcellaire peu probable.

La prise en compte de ces facteurs permet de conclure qu'il est souhaitable d'accepter une utilisation maximale de la zone de fond 5A sur quatre parcelles, plutôt que d'envisager une homogénéisation du secteur par le déclassement à terme de l'actuelle zone villas adjacente, en zone de développement 3. Ce principe a été exprimé par la Ville de Genève dans son préavis à la demande préalable précitée (N^o 1732412) et a reçu l'aval de la direction de l'aménagement du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ainsi que de la commission d'urbanisme.

En conclusion, le Conseil administratif propose que les principes d'aménagement en annexe soient acceptés avec une résolution municipale afin de servir de référence pour le périmètre formé par les parcelles N^{os} 1546, 1549, 3533, 3545 et 3546 (Petit-Sacconnex).

En application de l'ordonnance fédérale sur le bruit, il est proposé d'attribuer à ce périmètre le degré de sensibilité 2 correspondant au degré attribué aux zones villas.

Si ces principes d'aménagement sont approuvés par le Conseil municipal, le Conseil administratif propose au Conseil d'Etat de s'y référer dans l'instruction de la demande préalable N^o 17324/2 ainsi que d'éventuels projets déposés sur les parcelles N^{os} 1549, 3533, 3545 et 3546, qui seraient ainsi assujettis aux normes de la zone 5A au lieu de celles de la zone de développement 3.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 29 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

Article premier. – Approuve les principes d'aménagement proposé par le Conseil administratif pour le périmètre formé par les parcelles N^{os} 1546, 1549, 3533, 3545 et 3546, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat de renoncer dorénavant à appliquer les normes de la zone de développement 3 sur le périmètre formé par les parcelles N^{os} 1546, 1549, 3533, 3545 et 3546 section Petit-Saconnex, tout en permettant un IUS = 0,4 compatible avec les normes de la zone 5A.

Annexes: – Situation et zones existantes
– Principes d'aménagement - novembre 1999

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame la présidente, vous l'avez remarqué, la proposition N° 31 est directement liée à la suivante, la proposition N° 32, qui concerne une autorisation de construire sur l'une des quatre parcelles dont il est question dans la proposition N° 31. Pourquoi donc traiter cette proposition avant la suivante?

La Ville ayant été sollicitée de donner son préavis dans le cadre de l'autorisation de construire demandée pour le projet suivant, il nous est apparu qu'il serait judicieux d'avoir une vision d'ensemble pour ce périmètre. Nous nous trouvons dans une zone de développement; la zone de fond est une zone villas. C'était l'occasion aussi pour la Ville, et son Service d'urbanisme, de préciser ses intentions dans le cadre de la zone de développement. En effet, on fait souvent grief au Canton d'être peu précis en la matière, mais ce grief pourrait également être formulé à l'égard de la Ville de Genève.

A l'examen de ce dossier, nous avons donc souhaité mettre en avant trois catégories de parcelles situées en zone de développement, très schématiquement parlant. La première est constituée des parcelles situées dans des endroits sensibles, où l'on sait plus ou moins à l'avance que tout éventuel projet d'urbanisation ferait l'objet de critiques immédiates et d'oppositions relativement fermes de la part des habitants des environs – je pense tout particulièrement au Mervelet, à la Forêt, à ces lieux qui ont déjà beaucoup fait parler d'eux. Dans ces endroits-là, je suggérerais d'observer un moratoire, en sachant qu'il n'est pas nécessaire d'allumer des feux qui seront très rapidement éteints.

La deuxième catégorie comprend des parcelles qui, au contraire, méritent une urbanisation et pour lesquelles la Ville pourrait avoir un rôle incitatif à jouer. Elles sont nombreuses, et comme la nécessité de mettre sur le marché un certain nombre de nouveaux logements se fait sentir en raison de la crise du logement, il serait judicieux de pouvoir mettre en valeur ces parcelles.

La troisième catégorie – et c'est celle qui nous occupe ce soir – concerne des parcelles situées, pour la plupart, en zone villas et pour lesquelles l'application de la zone de développement ne se justifie pas, en raison du fait qu'elles se trouvent en général dans un contexte de parcelles situées en zone villas ou dans des quartiers déjà fortement densifiés. C'est le cas pour Châtelaine, pour le parc des Franchises – vous connaissez l'urbanisation de ce quartier. Dans le cas précis, vous pouvez voir, sur le plan annexé à la proposition N° 31, que nous nous trouvons à proximité immédiate de toute une zone de villas. Par conséquent, dans ce cas-là particulièrement, il est justifié, aux yeux du Conseil administratif, de faire application de la zone de fond. Mais, bien évidemment, la zone villas doit être utilisée de la meilleure manière possible, et vous savez qu'on peut obtenir un taux d'utilisation du sol de 0,4 dans une telle zone, mais que cela présuppose une dérogation de la part des autorités municipales.

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a saisi le Conseil municipal, d'une part, de la proposition N° 31, proposition d'adoption des principes d'aménagement concernant ce périmètre, pour qu'il soit fait application de la zone de fond, et, d'autre part, de la proposition suivante, N° 32, afin que vous acceptiez que la surface de plancher habitable pour la parcelle considérée soit équivalente à 40% de la surface du terrain, dans le cadre de l'autorisation de construire sollicitée par son propriétaire.

Je terminerai en rappelant que le Département cantonal de l'aménagement, ainsi que les commissions consultatives concernées et qui ont été consultées ont donné leur accord et leur préavis favorable à cette manière de procéder.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Je remercie le conseiller administratif pour ses explications très claires. Toutefois, je m'étonne tout de même d'une chose. En fait, ce dont il s'agit ici, c'est de renoncer purement et simplement à la zone de développement 3. Cela est l'affaire du Grand Conseil, et je pense qu'il serait beaucoup plus sain, en la matière, que le Conseil administratif demande au Conseil d'Etat, avec l'appui ou non du Conseil municipal, de présenter un projet de zones modifié dans le secteur, projet qui rétablirait la zone 5 et supprimerait la zone de développement 3. Cela éviterait de court-circuiter, par un système de dérogation, les prérogatives démocratiques du Grand Conseil. Je vous remercie.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral ne pourra pas soutenir cette proposition. Quant au principe qui consiste à dire que, dans une zone déterminée, à laquelle un certain nombre de droits sont attachés, il s'agit d'appliquer les règles applicables à une autre zone, on comprend bien que, dans la logique de nos délibérations, il n'est guère acceptable.

On imagine bien que, si l'on était en zone villas, on ne pourrait pas venir avec une proposition disant que, par exception, compte tenu de la nature du périmètre, de la logique de l'urbanisation, l'on va faire de la zone de développement 3. On nous indiquerait très certainement qu'il faudrait soit déclasser le terrain, soit considérer la zone telle qu'elle est définie, avec les droits qui y sont attachés et qui déterminent notamment la valeur du fond.

En l'espèce, on a une proposition qui concerne une parcelle, et sous prétexte de cette proposition, on étend largement l'analyse qui a été faite et on aboutit à une forme d'expropriation matérielle qui consiste à dire aux propriétaires de cinq parcelles: «Vous êtes en zone 3, mais nous allons y appliquer les normes de la

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

zone villas.» Cela n'est pas raisonnable. Et le seul fait de dire que nous sommes gentils, car nous accordons simultanément une dérogation permettant de doubler le taux de densité par rapport à la zone villas, le faisant passer de 0,2 à 0,4, c'est évidemment un sucre. Mais est-ce le sucre que nous souhaitons également? Souhaitons-nous voir se développer dans cette zone ce que l'on appelle des «villas tapis», c'est-à-dire une surdensification du sol en zone villas? Et les images de la densification que vous avez en annexe du plan sont trompeuses, car, à ces emprises, vous devez ajouter des «dévestitures», la circulation automobile, les garages et différents obstacles à la verdure dans cette zone, de sorte qu'il faut bien considérer qu'une parcelle à laquelle on appliquerait un taux de 0,4 n'est plus que béton et goudron, avec tout au plus la traditionnelle haie de thuyas en limite de propriété.

Nous avons eu ce débat dans le cadre de l'aménagement du plan Soubeyran-Rod-Soret et nous étions, à mon souvenir, relativement unanimes à considérer que tout valait mieux que l'application des normes de construction permettant le développement de la «villa tapis». Je ne veux pas refaire le débat du triangle Soubeyran-Rod-Soret ici, mais je constate simplement que la proposition qui nous est faite n'est pas heureuse et, subsidiairement, que le sucre offert aux propriétaires va à rebours des principes d'aménagement que nous avons entendus dans ce Conseil à propos du triangle Soubeyran-Rod-Soret.

Je me souviens que les Verts étaient très attentifs au fait qu'il y avait des hérissons dans le secteur dont il s'agissait d'assurer le développement. Je me souviens de tous ceux qui défendaient notamment le principe du référendum, au sujet de l'alternative de Rod-Soret en disant qu'il ne fallait pas toucher à la verdure du quartier. Il s'agit de savoir, dans le cadre des principes d'aménagement de la proposition N° 31, quel type de réalisation d'immeubles le Conseil administratif nous propose, mais aussi dans quelle mesure il va sauvegarder la verdure. Or, ici, avec le principe de la densité 0,4, nous n'allons pas sauvegarder la verdure.

C'est la raison pour laquelle je vous inviterai à ne pas entrer en matière en ce qui concerne cette proposition. Mais j'ajouterai que les libéraux n'entendent pas vous demander simplement de dire non, car, comme l'a souligné pertinemment le magistrat, nous entrons dans une période de pénurie de logements. Nous savons également que le Canton ne s'occupe plus de l'aménagement de la ville, pour des raisons que nous ignorons, mais il est vrai que nous ne recevons plus de propositions de plan localisé de quartier (PLQ) de la part du Canton, que ce dernier, apparemment, demande à la Ville de prendre l'initiative en ce qui concerne l'aménagement.

Alors que le Canton demande à la Ville de prendre l'initiative et que la Ville a su la prendre un certain nombre de fois, les libéraux déplorent que, ce soir, il n'y ait pas à proprement parler d'initiative, sinon celle de dire: «On va faire comme

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

c'est maintenant», et doubler le taux de densité. Les libéraux vous annoncent qu'ils travaillent avec un certain enthousiasme à la réalisation d'un PLQ pour ce secteur et qu'ils ne manqueront sans doute pas de vous le soumettre au mois de mars.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère de dire non, et un non patient, de telle sorte que nous puissions vous proposer quelque chose qui respecte un certain nombre de principes contenus dans la proposition, mais également le débat qui a été le vôtre dans le cadre de l'aménagement du triangle Soubeyran-Rod-Soret, portant notamment sur les espaces verts, tout en garantissant un élément qui est maintenant extrêmement cher à la population genevoise, à savoir le développement de l'habitat urbain. Je vous en remercie.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste accepte d'entrer en matière sur cet objet et demande son renvoi à la commission de l'aménagement. Les socialistes ont choisi d'étudier attentivement la proposition du Conseil administratif, car elle vise à réduire la capacité actuelle de construction sur les parcelles considérées, ce qui leur semble sage.

En effet, ce secteur de la ville a subi et subit encore une densification importante, et il est indispensable de veiller à la préservation des espaces libres et des zones de verdure.

Il faut toutefois préciser que, pour le Parti socialiste, une zone villas ne constitue pas un espace de récréation pour la population d'un quartier, même si, à l'œil, vu d'en haut, on peut imaginer que c'est un poumon de verdure. Non! Une zone villas, pour nous, est un espace privé – et c'est normal – entouré de barrières, de treillis, de haies, gardé par des chiens, comme il convient, et les habitants des immeubles alentour n'en ont pas la jouissance, ce qui est tout à fait régulier.

Aussi, dans ce sens, il est évident que, pour nous, socialistes, la proposition du Conseil administratif qui nous est soumise ce soir est une demi-mesure. Le mieux aurait été, pour nous, d'agrandir, à terme, le parc des Franchises, mais, la Ville n'ayant pas la maîtrise des terrains ni les moyens nécessaires, nous nous contenterons de cette demi-mesure. Nos commissaires, à la commission de l'aménagement, jugerons de la proposition qui nous est soumise.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe considère qu'il vaut mieux renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement. Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler quelques éléments qui ne l'ont pas encore été jusqu'à présent, y compris par ceux qui sont opposés à l'entrée en matière ou au renvoi.

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

Premièrement, il faut rappeler que le concept de zone de développement date des années 50, une époque où on avait une certaine philosophie de la ville. Comme les choses ne se sont pas passées comme prévu, on n'a jamais pu véritablement vérifier si le concept de base était bien adéquat.

Notre ville est celle de Suisse qui a la plus forte densité en habitants et en emplois. Cela crée, indépendamment de l'origine urbanistique que l'on me rappelle souvent, des réactions et des impressions qui ont des conséquences, et on les a vues à travers diverses votations ou non-votations. Je cite simplement Vermont, avec l'école, je cite le quartier de la Forêt, mais surtout le Mervelet, où il y avait un superbe projet d'aménagement et où les habitants, très motivés, avec certains conseillers municipaux, sauf erreur, se sont battus contre le fait que l'on veuille bâtir à cet endroit-là. Et – ô respect superbe de la démocratie par notre gouvernement central cantonal – vu l'aboutissement du référendum, le Conseil d'Etat, qui, à l'époque, était très homogène, composé de représentants des seuls partis de l'Entente, a décidé de ne pas soumettre cette proposition au vote, car il a considéré qu'il y avait un nœud – on ne parlait pas de bogue à l'époque! Il ne faut pas l'oublier. Depuis lors – continuons, simplement par allusion – il y a eu le vote sur Contamines et, récemment, sur le quartier juste à côté de celui dont il est question ici, dont le nom m'échappe mais qui est lié aux Franchises. Là aussi, ce fut un non. Il faut tenir compte de tout cela.

Il est clair que l'on peut demander une révision générale des principes d'aménagement de notre canton, et surtout de la ville. Mais les choses sont liées. Faut-il rappeler à ceux qui demandent toujours que l'on donne des espaces pour construire que, si c'est vraiment l'hypothèse à laquelle on tient – et moi j'y suis favorable – il faudra toucher la fameuse zone agricole? Et c'est là qu'une fois de plus je sais très bien que je suis iconoclaste, surtout dans un parti comme le mien, mais je le dis quand même: ce n'est pas en ville que l'on pourra satisfaire la demande. Nous savons bien qu'aujourd'hui les cadres des entreprises qui vont faire l'avenir de Genève veulent de l'espace et des villas. Et ce n'est pas en ville que l'on peut offrir cet espace. Des villas, on peut en offrir en ville, mais l'espace, il faudra l'offrir au-delà de la ville, puisque c'est antinomique d'avoir de l'espace dans une ville qui est une vraie ville.

Faut-il encore rappeler que, selon le département de l'aménagement, dirigé à l'époque par M^{me} Jacqueline Burnand, il avait été comptabilisé qu'il y avait en ville 900 villas environ et que, si l'on construisait tout ce que la zone de développement permettait de construire, il n'en resterait plus que 100. Dans tous les partis, il faut se demander si la population que nous représentons veut vraiment aboutir à n'avoir plus que 100 villas en ville. C'est possible, mais, si on interprète les votes dans les différents quartiers, peuplés de différentes populations dont on peut supposer qu'elles ne votent pas toutes dans le même sens, je pense qu'il faut être un peu plus prudent, dans cette enceinte, avant de prendre une décision.

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

Je suis très heureux qu'un parti fasse une proposition, mais on pourra se demander, par la suite, si chaque parti devra faire sa proposition. Pour notre part, nous estimons encore que cela vaut la peine de déléguer cette tâche au magistrat. Nous écouterons volontiers la présentation prochaine du projet du Parti libéral, mais, en attendant, reprenons la question à partir de la proposition N° 31 et de son renvoi à la commission d'aménagement. Reprenons le tout; ne faisons pas de l'anecdote. Prenons en compte la récente histoire, la situation actuelle – qui semble être assez mal connue – les perspectives ainsi que la demande. La demande, comme certains ici le savent probablement, n'est pas forcément celle que les politiciens ont en tête; elle pourra conduire à maintenir des villas en ville. C'est vrai que c'est étonnant, mais je crois pouvoir l'affirmer, car il y a quand même des gens qui s'emploient à analyser concrètement la demande, pas au niveau de ce qu'ils supposent, mais au niveau de sa formulation réelle.

Voilà pourquoi nous considérons que cette proposition doit être renvoyée à la commission de l'aménagement.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Les Verts renverront évidemment ces deux propositions à la commission de l'aménagement.

Cependant, j'aimerais simplement rappeler aux représentants du Parti libéral qu'il existe un certain principe de réalité. Et la réalité, c'est que les autres propriétaires des villas de la zone concernée n'ont aucune intention de les vendre. Certains viennent de les acheter et de les restaurer et veulent y habiter. Vous pouvez tout à fait prévoir un PLQ, mais il ne se réalisera jamais ou, en tout cas, peut-être pas avant cinquante ans.

D'autre part, le périmètre visé par la proposition N° 31 est très mal situé. Pour ceux qui le connaissent, il est coincé entre l'avenue de Châtelaine et la route des Franchises, et, personnellement, je n'aimerais pas habiter dans un immeuble aussi mal situé. Si quelques personnes veulent construire des villas dans cet endroit très arborisé – et qui le restera, parce que les arbres sont anciens et que toutes les commissions de monuments et sites ont donné leur accord pour qu'aucun arbre ne soit abattu – il faut les laisser aller se mettre dans ce coin pas très agréable.

Quant à agrandir le parc des Franchises, pourquoi pas? Mais cela n'amènera rien, de ce côté-là en tout cas.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais brièvement répondre à quelques éléments du débat.

Proposition: aménagement du périmètre de l'avenue de Châtelaine 30 à 36

Monsieur Pattaroni, vous dites que, si la demande devait amener à prendre en compte un besoin accru de villas, il faudrait y donner suite. Je ne suis pas sûr qu'il faille aménager la ville en fonction des demandes particulières de telle ou telle personne, mais plutôt en fonction d'un critère d'intérêt général, qui devrait nous conduire, comme le Grand Conseil l'a fait récemment, à considérer que la zone villas – qui représente *grosso modo* plus de 50% de la zone constructible du canton et qui abrite environ 11 ou 12% de la population de ce canton – devrait être mieux utilisée.

N'allez pas croire que je suis un défenseur de la zone villas pour l'agrandir, puisque les chiffres que je viens de citer démontrent qu'elle est déjà beaucoup trop importante par rapport à l'ensemble de la zone constructible. En revanche, et contrairement aux propos tenus par M. Froidevaux, il y a des endroits que l'on ne peut pas indéfiniment urbaniser, sous prétexte que l'on a besoin de mettre sur le marché des logements supplémentaires. L'exemple qui nous occupe aujourd'hui est précisément un quartier où il se justifie de freiner l'urbanisation, qui est déjà très forte, et en particulier au bord de l'avenue de Châtelaine, qui n'est pas forcément très propice à la qualité de l'habitat.

J'aimerais répondre à M. Ducret, qui dit que c'est une manière de biaiser le Grand Conseil. Vous vous souviendrez, Monsieur Ducret, que la compétence en matière d'application des principes de la zone de développement n'incombe pas au Grand Conseil, mais au Conseil d'Etat. De ce fait, nous ne biaisons absolument pas le législatif cantonal. La zone de développement se superpose à une zone de fond, et je vous rappelle que le Conseil d'Etat – et c'est là le fait du prince – peut faire ou ne pas faire application des principes de la zone de développement. Aucun privé ne peut enjoindre à l'exécutif cantonal de faire application des principes de la zone de développement, quand bien même sa parcelle est située en zone de développement.

Maintenant, je réponds à M. Froidevaux, qui disait que c'était une expropriation matérielle. Cela – et vous le savez certainement – a déjà été jugé par le Tribunal fédéral, qui a conclu par la négative, puisque, précisément, c'est le fait du prince. Et comme le Conseil d'Etat peut ne pas faire application des principes de la zone de développement, s'il décide d'aller dans ce sens, il n'y a pas du tout d'expropriation matérielle; et il y en a encore d'autant moins dans le périmètre concerné.

En effet, si vous avez pris le soin de lire la proposition suivante – la N° 32 – vous aurez constaté qu'elle n'est pas sortie du chapeau du magicien, mais que c'est précisément le propriétaire de la parcelle qui demande au Département cantonal de l'aménagement de réaliser son projet en zone de fond, en zone villas. Dans le cadre du préavis que nous donnons au Canton, nous ne faisons que dire oui au projet du propriétaire. Comme ce projet va dans le sens d'une meilleure

utilisation de la zone villas par une meilleure densification – 0,4 – nous demandons au Conseil municipal d'accorder cette dérogation, puisque c'est de la compétence de l'autorité municipale. Je terminerai en relevant la qualité du projet qui nous est soumis, puisque, contrairement à ce que M. Froidevaux a laissé entendre, il préserve les surfaces des jardins. Dans l'annonce de la proposition N° 32, sur l'image jointe au plan actuel du projet de construction, vous pouvez voir que ce projet se situe parfaitement dans le cadre de la zone villas, avec préservation de la zone verte qui l'entoure.

Par conséquent, nous avons là tous les éléments qui nous permettent de penser que, pour cette parcelle précise, il est judicieux de faire application de la zone de fond, qui est la zone villas, mais, comme je me suis empressé de vous le dire en préambule de ma première intervention, il est clair qu'il s'agit simplement de quelques parcelles situées en zone de développement pour lesquelles nous proposerons ce genre de démarche et que nous reviendrons évidemment avec des propositions d'une utilisation différenciée de la zone de développement dans les endroits où cela se justifie.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (opposition du Parti libéral et une abstention des Verts).

12. Proposition de délibération concernant la parcelle N° 1546, 34, avenue de Châtelaine, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande préalable 17324/2 pour des habitations en ordre contigu dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain (PR-32).

Le projet qui est soumis à votre délibération est situé au 34, avenue de Châtelaine, parcelle N° 1546, section Petit-Saconnex. Sur cette parcelle occupée par une villa, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a été saisi d'une requête déposée par le requérant M. Jean-Pierre Chervaz et ses mandataires M. Jean-Marie Bondallaz, architectes et associés, demandant l'application des normes de la zone de fond 5A, avec une surface de plancher habitable correspondante à 40% de la surface du terrain.

La parcelle N° 1546 est desservie par un chemin privé (parcelle N° 3546) qui permet aussi l'accès à trois autres parcelles occupées aussi par des villas: N°s 1549, 3533 et 3545. La parcelle N° 1546 d'une surface de 1665 m² est située

en zone 5A (villas), développement 3. La villa sise 34, avenue de Châtelaine, a été construite en 1898 et n'a pas aujourd'hui une valeur patrimoniale reconnue par les commissions et services cantonaux compétents.

La demande préalable 17324/2

Les caractéristiques du projet sont les suivantes.

Le projet est conçu comme un ensemble compact qui regroupe quatre unités d'habitation sur deux étages plus attique. Cette superposition des logements minimise l'emprise au sol et offre non seulement un maximum de dégagement autour du volume bâti, mais également une plus vaste surface de jardin devant chaque logement.

Chaque unité d'habitation est traversante afin de favoriser au mieux les relations intérieures - extérieures sur les façades principales et d'orienter les pièces de jour côté rue et celles de nuit côté parc.

Les deux appartements du rez-de-chaussée, de 6 pièces chacun, ont un prolongement de plain-pied sur l'extérieur, nord-est et sud-ouest.

Les deux appartements en duplex du 1^{er} étage et attique, de 8 pièces chacun, bénéficient d'un prolongement à l'extérieur avec une généreuse terrasse au niveau de l'attique qui leur procure ainsi une surface extérieure équivalente à celle des appartements du rez-de-chaussée.

Les requérants sont personnellement intéressés à habiter ce lieu et pourraient louer ou vendre le solde.

Le préavis municipal et la proposition du Conseil administratif

Le Conseil administratif est entré en matière sur le projet déposé avec la demande préalable N° 17342/2 de juin 1999 et a émis un préavis favorable le 20 juillet 1999.

Plusieurs facteurs liés à l'analyse de la situation existante et future du quartier conduisent vers l'application des normes de la zone de fond 5A plutôt que celles de la zone de développement 3. Les arguments, spécifiques à ce secteur et non applicables à d'autres périmètres de la zone de développement, sont les suivants:

- la volonté de freiner l'urbanisation d'une partie de la ville déjà très dense;
- le renforcement de la perception du parc des Franchises comme espace ouvert et libre de constructions en évitant de l'enfermer avec des bâtiments de hauts gabarits qui constitueraient une barrière visuelle;

- la volonté de limiter le tissu dense de la ville à la hauteur de la route des Franchises;
- la nécessité de faire prévaloir des éléments qualitatifs et spécifiques au site à des facteurs quantitatifs (et peu probables) qui auraient permis la construction de quelques dizaines de logements collectifs supplémentaires, mais exposés aux nuisances sonores de l'avenue de Châtelaine;
- l'intérêt à conserver l'homogénéité de l'ensemble du quartier des villas situé sur cette artère. Nous constatons que l'indice d'utilisation du sol de plusieurs parcelles adjacentes au périmètre concerné par la zone de développement 3 est déjà aujourd'hui supérieur à la moyenne de densité de la zone villas. Les parcelles N^{os} 1551, 1552, 1553, 3486, 3498 et 3532 ont des indices supérieurs à IUS = 0,25. Ces parcelles sont donc relativement stables vu le peu de possibilités d'évolution du bâti actuel dans son occupation du sol et dans sa volumétrie. Mis à part des petites adjonctions possibles, des projets de transformations importants nécessiteraient un regroupement parcellaire peu probable.

La prise en compte de ces facteurs permet de conclure qu'il est souhaitable d'accepter une utilisation maximale de la zone de fond 5A sur quatre parcelles, plutôt que d'envisager une homogénéisation du secteur par le déclassement à terme de l'actuelle zone villas adjacente, en zone de développement 3.

Le projet de densification à 0,4 de la parcelle N^o 1546 nécessite toutefois que cette opération soit planifiée selon une image cohérente de l'ensemble du périmètre (voir proposition N^o 31).

Aspects administratifs et légaux

En conclusion, le Conseil administratif constate que la requête déposée nécessite l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 3, lettre b), de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 étant donné que le requérant demande l'application maximum du taux d'utilisation du sol permis en cinquième zone, soit IUS = 0,4.

Suite à son préavis positif de principe du 20 juillet 1999, et compte tenu du fait que le projet a reçu l'agrément de la direction de l'aménagement du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ainsi que de la commission d'architecture, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de donner un préavis favorable au projet déposé selon la demande préalable 17324/2.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement par courrier du 4 novembre 1999;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Donne son accord à la demande préalable N° 17324/2 déposée en juin 1999 au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui prévoit la construction d'un bâtiment d'habitation en ordre contigu sur la parcelle N° 1546 (section Petit-Sacconnex) au 34, avenue de Châtelaine (IUS = 0,4).

Annexes: – Situation et zones existantes
– Plans DP N° 17324/2 de juin 1999

La présidente. Puisque le Conseil administratif a donné précédemment toutes les informations sur la proposition N° 32, j'ouvre le tour de préconsultation.

Préconsultation

M. Mark Muller (L). Si les libéraux se sont opposés à la proposition N° 31, ils acceptent en revanche que la proposition N° 32 soit renvoyée à la commission de l'aménagement, d'autant que la proposition N° 31 l'a été. Il serait donc absurde de notre part de nous opposer au renvoi de la proposition N° 32 à la commission de l'aménagement. Par ailleurs, je voudrais faire un certain nombre de commentaires sur l'ensemble de ce dossier.

Dès le moment où le propriétaire, lui-même, souhaite utiliser les normes de la zone de fond dans ce périmètre, nous pensons qu'il n'y a pas lieu de s'y opposer, quand bien même nous nous trouvons en zone de développement. Toutefois, il n'y a pas de PLQ en force dans le périmètre et, pour l'instant, il n'est pas question de faire application des normes de la zone de développement. S'agissant d'un propriétaire qui le souhaite, nous ne voyons aucune objection à ce que celui-ci puisse utiliser les normes de la zone de fond (zone villas) et même faire valoir la possibilité que la loi offre, c'est-à-dire pratiquer une densité de 0,4.

Ce qui est désagréable, dans ce dossier, c'est que l'on nous dise: «Si vous acceptez la proposition N° 31, nous sommes d'accord de délivrer un préavis favorable à la demande de ce propriétaire particulier.» C'est une forme de marchandage que nous trouvons parfaitement déplacée.

J'aimerais faire une deuxième remarque. J'ai entendu tout à l'heure le magistrat chargé de l'aménagement nous énoncer un catalogue de différents types de périmètres en ville: «A certains endroits, il faut qu'il y ait un moratoire, à d'autres endroits, il ne faut surtout rien faire, et puis il y a de nombreux terrains où il serait urgent de construire.» Je suis intéressé par cette déclaration et je souhaiterais savoir où, en ville de Genève, se trouvent de tels terrains à disposition pour construire, en particulier des logements, dont nous savons que nous avons aujourd'hui le plus grand besoin.

Voici une dernière remarque, Mesdames et Messieurs. Vous savez que le 12 mars prochain, la population genevoise votera sur un certain nombre d'objets, dont une nouvelle taxe sur la plus-value foncière, objet extrêmement mal nommé – initiative 21 «Halte à la spéculation foncière» – puisque cette taxe ne fait rien pour lutter contre la spéculation foncière, je dirais même «au contraire». Nous en reparlerons en commission, mais j'aimerais que vous soyez conscients que, dès le moment où nous considérons que, dans un périmètre sis en zone villas, on va pouvoir faire du 0,4, comme l'a dit le magistrat tout à l'heure, nous manifestons

l'intention de délivrer une série de dérogations qui amènerait le département à taxer la plus-value, purement virtuelle, et à porter ainsi préjudice à la situation du propriétaire. En effet, ce dernier voit cette taxe inscrite au Registre foncier, voit une hypothèque légale grever sa parcelle sans inscription, hypothèque légale qui, bien sûr, prime toutes les hypothèques conventionnelles et porte donc atteinte aux droits de ces propriétaires, qui, eux – je ne parle pas du propriétaire qui a requis le préavis de notre Conseil – n'ont rien demandé et se voient imposés de la sorte, de façon parfaitement injuste. Merci.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, fort de la logique qui a présidé pour la proposition N° 31, renverra également la proposition N° 32 à la commission de l'aménagement.

Quant à la discussion, les socialistes l'entreprendront dans le cadre de la commission. Merci.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (1 abstention).

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions.

orales:

M. Georges Queloz (L). J'aimerais que l'on me dise quel sera le montant de la facture concernant la remise en état et le nettoyage des places de festivités du millénaire et à qui cette facture sera adressée.

Des voix. A Maudet!

La présidente. La réponse vous sera donnée ultérieurement, Monsieur Queoz. Monsieur Dossan, vous avez la parole.

M. Guy Dossan (R). J'ai une question qui s'adresse à M. Vaissade. Il y a quelques jours, nous avons lu dans la presse qu'il y a visiblement de gros problèmes à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Cet article relatait des déclarations du président de la Fondation de l'OSR expliquant que ces problèmes venaient, en partie, du fait que les pouvoirs publics soutiennent moins l'OSR. Cependant, le président a oublié de dire que ce n'est pas nous qui soutenons moins l'OSR, parce que notre soutien n'a pas changé, ce qui n'est pas le cas pour les autres villes et cantons romands.

Je trouve regrettable de lire ce genre de déclaration dans les journaux et j'aimerais savoir ce qui se passe à l'OSR. Cela a l'air assez grave, puisqu'un comité de crise a été créé. Je crois que l'on peut être inquiet quant à l'avenir de notre orchestre, auquel nous donnons tout de même quelques millions, puisque nous sommes, l'État et la Ville, les deux gros bailleurs de fonds de cet orchestre.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, les articles que vous avez lus dans la presse relatent des informations qui sont fausses. Comme vous l'avez justement dit, la Ville de Genève n'a pas failli à son soutien, pas plus que l'État.

Il est vrai que les budgets de l'OSR qui sont présentés depuis plusieurs années, de même que les comptes, ne sont pas équilibrés. En outre, lorsqu'il y a des déficits et, en plus, une crise dans les structures dirigeantes de la fondation – puisque, vous le savez, le secrétaire général n'est plus en fonction, il a été remplacé par un administrateur – il y a forcément, à un moment donné, des malaises. Je ne veux pas répondre au nom de la fondation, puisqu'il s'agit d'une fondation privée – elle a un conseil de fondation et un président.

Depuis cette année, j'ai exigé que le représentant de la Ville de Genève fasse partie du bureau de la fondation, afin que l'on puisse mieux comprendre comment les décisions sont prises et comment l'argent est utilisé. C'est donc grâce à cela que nous sommes en train d'avoir une vision plus précise de la gestion. Mais sachez que, en tout cas, la Ville de Genève soutient toujours l'OSR et qu'il n'est pas question de le laisser tomber.

Par ailleurs, nous sommes en train, premièrement, de réaliser un changement des statuts de la fondation et, deuxièmement, de finaliser la convention entre la Ville et l'Etat, suite à ce changement de statuts. Le dernier obstacle réside dans un accord entre la Ville et l'Etat de Genève, conclu il y a presque une année, par lequel l'Etat reprenait l'OSR. Cet accord est devenu caduc suite à la Table ronde convoquée pour rechercher des solutions en vue d'équilibrer les finances de l'Etat. C'est pour cela que nous nous trouvons dans une situation fluctuante, et j'espère qu'elle trouvera une bonne issue. Vraisemblablement, le conseil de la Fondation de l'OSR attend que la Ville de Genève augmente sa subvention, de même qu'il souhaite que l'Etat augmente sa participation. Il y a donc une redistribution des partenariats. Par conséquent, nous estimons que les collectivités publiques qui se sont désengagées progressivement n'ont pas forcément un droit de représentation. Tout cela fait l'objet de négociations, dans le cadre du conseil de fondation, dont le but est d'alléger celui-ci, de manière qu'il soit plus efficace vis-à-vis de ses représentants au bureau. Voilà, Monsieur le conseiller municipal, l'information sommaire que je peux vous donner ce soir.

M. Pierre Losio (Ve). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Tornare. J'avais l'intention de déposer une motion, mais j'y ai renoncé, parce que je pense qu'une question c'est peut-être plus *soft* et qu'il me sera répondu de manière plus rapide.

Ma question concerne la tempête qui a sévi durant les fêtes de fin d'année. Je voudrais savoir si le département peut nous fournir, dans un délai raisonnable – à moins qu'il nous dise que c'est encore trop tôt pour le faire – un état des dégâts causés par cette tempête en ce qui concerne le patrimoine arboricole de nos parcs et, si c'est déjà possible, également, une évaluation des coûts de ces dégâts.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Losio, vos désirs sont des ordres. Depuis mon lieu de vacances, ayant appris qu'il y avait eu une tempête à Genève, j'ai envoyé un fax à M. Beer pour lui demander un rapport. Ce dernier est extrêmement long, mais, demain à 17 h, je vous en ferai un résumé. Le Conseil administratif a pris connaissance de ce rapport mercredi passé, lors de sa séance hebdomadaire.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne les panneaux publicitaires. A l'époque, on nous avait dit que, suite à la convention signée avec la Société générale d'affichage (SGA) pour l'installation de panneaux publicitaires lumineux, les anciens panneaux métalli-

ques devaient disparaître. Actuellement, des panneaux lumineux ont effectivement été installés, mais les anciens panneaux métalliques sont toujours en place. Je demande donc que l'on applique la convention et que les panneaux métalliques disparaissent.

Par ailleurs, j'aimerais savoir si la Ville ne pourrait pas conclure des accords avec la maison Ofex, qui s'occupe de l'affichage de la publicité sur des domaines privés. Je souhaite en tout cas que la convention signée entre la Ville et la SGA soit respectée.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je demanderai à mon collègue Hediger de vous répondre plus précisément demain, puisque cette question est du ressort de son département. Toutefois, comme vous m'avez interpellé, je vous réponds simplement que les panneaux lumineux auxquels vous faites allusion sont ceux placés dans une zone-test, puisque la convention n'a pas encore été appliquée entre la SGA et la Ville de Genève. Cette zone-test – sur laquelle ont été placés différents types de panneaux, tels qu'ils seront installés lorsque la convention sera plus largement appliquée – part de la Cité universitaire, passe par la place Claparède, puis descend le boulevard des Philosophes, pour reprendre ensuite le pont de la Coulouvrenière et remonter vers la place des Vingt-Deux-Cantons.

Comme vous le dites, ces panneaux lumineux sont censés remplacer, sauf erreur, un certain nombre d'autres panneaux. Des problèmes se posent, si l'on observe cette zone-test, sur la situation géographique de ces panneaux, qui n'est pas du tout satisfaisante. Prenez, par exemple, les panneaux placés en dessus de la Comédie, lorsque vous remontez le boulevard des Philosophes; les piétons ne voient plus rien, car les panneaux, tels qu'ils se succèdent, bouchent carrément toute la vision possible depuis le trottoir.

Tous ces problèmes sont en discussion, actuellement, entre le département de mon collègue Hediger et la SGA. Je demanderai donc à M. Hediger de vous donner des précisions lors de la prochaine séance de ce Conseil.

La présidente. Nous avons encore cinq personnes inscrites pour des questions orales. Comme à chaque séance nous avons toujours beaucoup de difficultés à faire passer ces questions, je vous propose de poursuivre notre séance jusqu'à 19 h 15 et de reprendre à 20 h 45.

Monsieur Deneys, vous avez la parole.

M. Roger Deneys (S). Ma question s'adresse à M. Vaissade ainsi qu'à M. Ferrazino et elle concerne la rue de la Coulouvrenière. Vous savez que, dans cette rue, il y a une bande cyclable à contresens et que celle-ci est régulièrement squattée par des véhicules motorisés les soirs de spectacle – que ce soit parce que l'Usine est ouverte ou parce qu'il y a une manifestation au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM).

Ces derniers jours, une représentation du Grand Théâtre se déroule au BFM, et les personnes qui se rendent au spectacle stationnent systématiquement sur cette bande cyclable. J'aimerais savoir s'il n'y a pas moyen, d'une part, de modifier l'aménagement de cette rue, afin que la bande cyclable ne soit plus squattée et, d'autre part, d'intervenir auprès des abonnés ou de faire une information au Grand Théâtre, afin que ces usagers soient un peu plus respectueux des habitants de la ville qui se déplacent à vélo.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. En ce qui concerne l'utilisation de la bande cyclable, Monsieur le conseiller municipal, je suis entièrement d'accord avec vous.

Concernant l'utilisation du BFM, sachez que le Bâtiment des Forces-Motrices est géré par une société privée qui s'appelle Arfluvial. Le Grand Théâtre y donne une douzaine de représentations par année, et, dans ce sens-là, ce n'est pas forcément le Grand Théâtre qui est à l'origine du problème que vous soulevez. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas agir. C'est à nos agents de ville d'intervenir et de donner l'information à la société Arfluvial, et même au Grand Théâtre; cela ne me dérange absolument pas. Pour l'Usine, c'est mon département qui se chargera de communiquer cette information. Quant à la modification de l'aménagement que vous suggérez, le Conseil administratif étudiera les solutions qu'il peut y apporter.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Ma question est adressée à M. Christian Ferrazino et concerne les passages piétons entre les rues du Vieux-Collège, Verdaine et de la Fontaine. Ces passages ont été supprimés et, chaque fois qu'il faut traverser la chaussée, on ne sait pas très bien où il faut le faire, puisqu'il n'y a plus de passages pour piétons et qu'il y a maintenant un dos d'âne. J'aimerais savoir quand ces passages seront réinstallés.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. La question de M. Deneys m'a fait penser à une question que M^{me} Keller Lopez m'avait posée au

sujet d'une place de stationnement pour les taxis installée à la place des Volontaires. J'ai oublié de l'informer que je suis intervenu auprès de l'Office des transports et de la circulation (OTC) pour lui demander de supprimer cette place de stationnement. Ma demande a été accueillie favorablement et, à l'heure où je vous parle, cela devrait être chose faite. Si tel n'est pas encore le cas, cela va se faire prochainement, puisque le Département de justice et police m'a confirmé qu'il était d'accord de supprimer cette place qui ne se justifie plus.

Madame Vanek, vous faites allusion à des rues résidentielles; il s'agit du périmètre dit «de la Rôtisserie». Je vous rappelle qu'il y a une exigence découlant du droit fédéral; c'est, sauf erreur, l'article 43 de l'OCR, qui dit qu'une rue résidentielle est une rue à priorité piétonne. Etant donné cette priorité, il n'y a pas de passages piétons, parce que, si nous devions mettre des passages piétons, nous en mettrions partout. Le Département de justice et police nous oblige donc, à juste titre, lorsqu'il y a aménagement d'une rue résidentielle, à supprimer les passages piétons et à aménager ces rues de façon à garantir la sécurité pour les piétons, d'où les seuils de ralentissement auxquels vous avez fait allusion. Il est vrai que tout changement de comportement requiert du temps et qu'il faut demander aux automobilistes un peu plus d'attention, parce que, malgré les efforts fournis, tant par la Ville que par l'OTC – qui a collaboré avec nous de façon vraiment très efficace dans ce domaine – il y a encore des attitudes un peu laxistes de la part de certains, ce qui fait que notre sécurité, en tant que piétons, n'est pas toujours garantie. Toutefois, ce n'est en tout cas pas en réintroduisant des passages pour piétons que nous pourrions parvenir à nos fins.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Ce n'est pas une question mais des remerciements que je voudrais adresser à M. Tornare. En effet, à plusieurs reprises, j'avais posé la question à M. Rossetti concernant la disparition d'une patrouilleuse scolaire qui œuvrait en bas de la rue du Vidollet. Cette patrouilleuse scolaire n'avait apparemment pas été supprimée mais déplacée pour desservir l'école du Vidollet, quelques centaines de mètres plus haut. Cependant, cette personne ayant été déplacée, les enfants qui se rendaient à l'école des Cropettes et qui devaient traverser la rue du Vidollet n'avaient plus personne pour les aider à le faire.

J'ai posé cette même question à M. Tornare, qui, lui, a agi rapidement, et nous avons à nouveau une patrouilleuse scolaire à la rue du Vidollet. Merci!

M. Mark Muller (L). Après M. Deneys, je vais également parler de squatters, mais d'un type un peu différent, puisqu'il s'agit des occupants de l'immeuble dit «Rhino». Vous avez tous vu sur ce bâtiment, depuis quelques

semaines, voire quelques mois, une fusée lumineuse, inspirée de Tintin – elle est magnifique, mes enfants l’aiment beaucoup. Simplement, j’ai une question à poser à M. Hediger à ce sujet: est-ce que la pose de cette enseigne lumineuse a fait l’objet d’une autorisation d’utilisation du domaine public (*protestations*), en application de la loi sur les routes – puisqu’il y a un problème de sécurité – ainsi que d’une autorisation en application des normes sur la protection des monuments, de la nature et des sites?

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. M. Pierre Muller étant absent ce soir, je prends sa place pour répondre au nom du Conseil administratif. L’affaire de l’immeuble que l’on appelle «Rhino» a défrayé toutes les imaginations possibles des milieux immobiliers, puisque celui-ci occupe un endroit qui était l’enjeu de la spéculation immobilière. Auparavant, sur cet immeuble, il y avait une corne, et les squatters y ont ajouté maintenant une fusée.

Depuis quelques semaines, nous constatons qu’il y a une préoccupation de certains milieux qui s’adressent à nous pour savoir si une demande d’autorisation a été déposée pour installer cette fusée, car, si tel n’était pas le cas, ils voudraient également obtenir des dérogations pour placer d’autres enseignes à leur convenance. En quelque sorte, Monsieur Muller, vous prenez le relais devant ce Conseil municipal, pour affirmer que la loi n’est pas respectée. Pour vous répondre, je dois vous informer que nous n’avons effectivement pas eu de demande d’autorisation pour placer cette fusée. Je voulais vous éclairer...

La présidente. C’est le cas de le dire.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. ... bien que vos enfants – comme les miens – puissent apprécier une image de bande dessinée au travers de ce signe, image qui est faite par des habitants qui aiment bien leur lieu aussi, avouez-le.

Une voix. Elle va décoller...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J’adresserai une question beaucoup plus futile à l’ensemble du Conseil administratif et, peut-être, plus particulièrement à M. Tornare. J’ai lu dans la *Tribune de Genève* du 12 janvier 2000 que, en Indonésie, le Parlement des enfants s’était réuni durant les fêtes, qu’il avait délibéré pendant un certain nombre de jours et qu’il avait voté 40 résolutions.

Il me semble qu'un parlement de cette importance, qui vote 40 résolutions, mériterait un peu d'attention. Je suggère donc au Conseil administratif qu'il se débrouille pour trouver ces résolutions et nous les communiquer, voire qu'il nous fasse, si besoin est, des propositions d'exécution, qui, j'imagine, s'intégreraient parfaitement à la notion de développement durable, auquel le Conseil administratif est très attaché.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. S'agit-il du Parlement des jeunes?

M. Jean-Marc Froidevaux. Je parle du Parlement des enfants; les jeunes sont assez grands pour se débrouiller eux-mêmes, mais les enfants, il faut les aider.

Séance levée à 19 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2822
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2822
3. Motion de M. Alain Marquet: «Récupération du papier dans les écoles de la Ville» (M-19)	2857
4. Motion de MM. Pierre Losio et Alain Comte: «Des toilettes pour tous... et toutes!» (M-20)	2859
5. Motion de MM. Olivier Coste et Pierre Maudet: «Feu vert pour des carrefours sans nuisances sonores nocturnes» (M-21)	2862
6. Motion de MM. Alain Fischer, Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Jean-Pascal Perler, M ^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Où sont les clés des zones piétonnes?» (M-22)	2868
7. Motion de M ^{me} Michèle Künzler, MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage» (M-23)	2872
8. Motion de MM. Alain Marquet, Roman Juon, M ^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Mise en place de bornes rétractables» (M-25)	2877
9.a) Interpellation de M. François Sottas: «Parcage «gratuit» au centre-ville?» (I-6)	2884
9.b) Interpellation de M. François Sottas: «Parcage sauvage sur les pistes cyclables devant la gare des Eaux-Vives» (I-7)	2884
10. Interpellation de M. Roman Juon: «Le minibus de la Vieille-Ville et le petit train sont-ils complémentaires?» (I-8)	2886
11. Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de l'adoption des principes d'aménagement concernant le périmètre formé par les parcelles N ^{os} 1546, 1549, 3533, 3545 et 3546 (section Petit-Saconex) situées 30, 32, 34 et 36, avenue de Châtelaine (PR-31)	2887

12. Proposition de délibération concernant la parcelle N° 1546, 34, avenue de Châtelaine, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande préalable 17324/2 pour des habitations en ordre contigu dont la surface de plancher habitable est équivalente à 40% de la surface du terrain (PR-32)	2900
13. Propositions des conseillers municipaux	2909
14. Interpellations	2909
15. Questions	2909

La mémorialiste:
Marguerite Conus